

Annexe 2

Programme de spécialité d'arts de terminale générale

Sommaire

Préambule commun aux enseignements artistiques

Arts du cirque - classe terminale

Arts plastiques - classe terminale

Cinéma-audiovisuel - classe terminale

Danse - classe terminale

Histoire des arts - classe terminale

Théâtre - classe terminale

Préambule commun aux enseignements artistiques de spécialité du cycle terminal

Les enseignements de spécialité suivis à partir de la classe de première accueillent des élèves particulièrement intéressés par le domaine artistique choisi. Les programmes fixent les objectifs à atteindre chaque année du cycle, en insistant sur les compétences requises pour réussir dans l'enseignement supérieur.

La pratique artistique et le renforcement des connaissances culturelles sont les principaux objectifs de ces enseignements. S'y ajoute le développement de la capacité de l'élève à penser son rapport à l'art dans le contexte de la société contemporaine et à construire son parcours d'études supérieures en référence aux métiers des arts et de la culture. Les thématiques et questionnements des programmes permettent aux professeurs d'accompagner la progression des élèves, de tenir compte de leurs acquis, de leurs profils et de leurs aspirations, notamment liés aux autres spécialités choisies parallèlement.

L'enseignement de spécialité en classe terminale concerne les élèves ayant confirmé ce choix parmi les trois spécialités suivies en classe de première. À ce titre, dans le cadre des six heures hebdomadaires et dans une logique d'exigence disciplinaire et de préparation à l'enseignement supérieur, les élèves sont amenés à approfondir leurs connaissances et à développer un solide niveau de compétences.

Les enseignements artistiques développent des compétences transversales et transposables qui contribuent à la réussite des élèves dans de nombreuses voies d'études. La stimulation de l'imaginaire au service de la création, l'exigence méthodologique, la capacité d'abstraction, l'esprit collaboratif et l'analyse critique sont quelques-unes de ces compétences travaillées.

Comme tous les enseignements, cette spécialité contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Elle permet à chacun de faire évoluer sa pensée, jusqu'à la remettre en cause si nécessaire, pour accéder progressivement à la vérité par la preuve. Elle prend un relief particulier pour ceux qui choisiront de préparer l'épreuve orale terminale du baccalauréat en l'adossant à cet enseignement de spécialité.

Selon des modalités qui leur sont propres, les enseignements artistiques peuvent tirer parti des ressources de l'établissement et des partenaires culturels. Ces relations partenariales sont d'autant plus importantes qu'elles ouvrent les enseignements vers des contextes professionnels variés et permettent ainsi aux élèves de prendre connaissance des différents métiers et parcours de formation en lien avec les domaines artistiques qu'ils étudient. Ils peuvent s'appuyer sur les dispositifs complémentaires relevant de l'éducation artistique et culturelle.

Arts du cirque - classe terminale

Préambule spécifique à l'enseignement de spécialité d'arts du cirque

L'enseignement des arts du cirque propose une approche sensible et poétique du monde ainsi qu'une expérience spécifique par la pratique régulière des disciplines circassiennes et par une double relation à autrui, partenaire et public, dans un contexte de représentation. En cela, il contribue à une formation riche et singulière, personnelle et civique. L'élève précise en effet des choix affirmés et argumentés ; il conforte son adhésion à des valeurs essentielles : la liberté, la solidarité, la fraternité, la tolérance, le respect de l'autre autant que de soi-même.

La place du corps y est centrale, dans ses relations à l'espace, au mouvement, aux intentions et aux émotions. Dans sa diversité, l'expérience du cirque développe des qualités fondamentales chez les élèves (patience, rigueur, sensibilité, persévérance...). Cet enseignement permet l'épanouissement d'une identité singulière et de la confiance en soi et en l'autre. Il contribue à la formation d'un élève ouvert au monde et à ses cultures.

Comme dans tout enseignement artistique, pratique et théorie s'entremêlent. Le cirque, par essence, s'inscrit au croisement des arts. Il est par son histoire, son répertoire, ses formes, et ses esthétiques, comme par ses dimensions économique, sociale ou politique, un objet autant qu'un vecteur de connaissances. Il invite à l'interdisciplinarité. À partir des aptitudes qu'elles mobilisent, les quatre grandes familles de disciplines (pratiques acrobatiques, manipulations d'objets, jeu comique et dressage) sont autant de langages pour penser, créer et communiquer.

Les différents partenariats mis en œuvre sont essentiels à cet enseignement artistique. Ils facilitent la rencontre des artistes, des œuvres, des esthétiques, et la fréquentation des lieux de production et de diffusion. Ils sont un terrain de découverte des univers et des métiers du spectacle, d'autant plus riches et ouverts que leur visée n'est pas professionnalisante.

- **Enjeux et objectifs**

Acquérir une solide culture dans le domaine du cirque.

L'enseignement de spécialité développe une culture ambitieuse, accessible à tous les élèves. Il invite à interroger les spectacles et la démarche de création.

L'enseignement suivi éventuellement en classe de seconde et en classe de première a permis de construire des connaissances et des repères culturels et civiques, de développer une première approche méthodologique de l'analyse des œuvres. En classe terminale, l'élève interroge le processus de création et analyse de manière critique les spectacles proposés, vus et créés, en comparant les œuvres et en approfondissant la réflexion au moyen de lectures diverses.

L'élève étudie les questions historiques, esthétiques, techniques, sociales ou économiques qui fondent les arts du cirque. Il acquiert la connaissance des œuvres, des artistes, des lieux de production et de diffusion. Il mène une réflexion esthétique sur les arts du cirque, porte un regard critique sur les diverses pratiques circassiennes et accède peu à peu à une compréhension fine des enjeux de la représentation du corps. Sur ces différents aspects, les partenariats sont essentiels.

En fonction de ses projets de création, collectifs ou personnels, l'élève met en relation le cirque et les autres arts avec les domaines de la connaissance et les autres enseignements de terminale.

Vivre des expériences variées et penser l'articulation entre théorie et pratique.

Les connaissances théoriques éclairent les acquisitions pratiques. L'élève approfondit une ou deux disciplines circassiennes pour créer et développer sa propre pratique, pour lui donner du sens et pour mieux l'orienter. Il apprend à gérer les risques pour se protéger tout en progressant. En s'appuyant sur l'analyse de spectacles, il développe son processus de création. C'est dans l'articulation entre savoirs, rencontres avec les œuvres et les artistes et expérience sensible et pratique que l'élève construit ses compétences.

Préciser son jugement pour définir ses choix d'orientation.

En classe terminale, l'élève doit avoir conscience de sa progression et des orientations qui s'offrent à lui.

S'il envisage une poursuite d'étude en lien avec le monde du cirque et des arts, il doit avoir une connaissance réelle des enjeux, des débouchés et des différentes structures, qu'il s'agisse de la position d'artiste et de ses nombreuses déclinaisons, qu'il s'agisse des métiers de la technique, ou ceux de la critique, de l'administration, de la communication, de l'enseignement ou de tout autre champ professionnel.

Si l'élève désire poursuivre dans un autre domaine que celui du cirque, il doit être en mesure de valoriser les compétences transversales que sa spécialité lui a permis de développer. C'est sur ces qualités qu'il pourra réussir son projet d'orientation.

- **Compétences**

Personnaliser sa pratique d'une ou deux disciplines issues des grandes familles du cirque (pratiques acrobatiques, manipulations d'objets, jeu comique).

En classe terminale, l'élève approfondit le choix fait en classe de première parmi les familles du cirque. Il vise une amélioration réelle du langage corporel et l'enrichissement des intentions qu'il attribue aux figures et aux mouvements. L'engagement corporel, le dépassement de soi avec une prise de risque mesurée permettent cet enrichissement. Il sait gérer, réguler lucidement et en autonomie la préparation, l'entraînement et la récupération. Il est autonome dans sa gestion du matériel. La recherche originale et la fluidité du mouvement, la présence et le jeu scénique sont des axes importants de son travail. Il poursuit sa spécialisation dans une ou deux disciplines, en référence aux artistes et aux œuvres. Il doit être capable de s'engager dans un projet de création originale individuelle ou collective.

Identifier et mettre en œuvre les différentes étapes du processus de création.

En classe de première, l'élève a identifié quelques procédés de composition et d'écriture. En classe terminale, l'analyse de son travail lui permet de faire émerger une démarche et un style personnels. Il intègre l'univers sonore et musical et la scénographie dans ses choix, étayés par des intentions, une thématique, un propos. L'élève est capable d'explicitier ses sources d'inspiration. Il retrace dans son carnet de bord les phases de son acte créatif. Il propose une prestation collective ou individuelle devant un public.

Interroger les œuvres et construire une analyse critique.

À partir des œuvres étudiées, l'élève mène des recherches documentaires, questionne sa démarche et ses intentions, valorise ses rencontres avec les artistes et approfondit sa connaissance du répertoire. La venue au spectacle est, pour lui, l'occasion de construire une véritable culture et d'élaborer une analyse personnelle argumentée. Il est capable de mettre en lien un spectacle avec d'autres créations, d'identifier les intentions et les effets recherchés par les artistes, ainsi que leur réception par le public. Il apprend à rendre compte de son travail d'analyse à l'écrit comme à l'oral. À cet effet, il peut utiliser son carnet de bord, éventuellement numérique, qui constitue un lieu de réflexion, de recherche, d'expression personnelle, d'analyse et de jugement critique.

- **Questionnement : « Pourquoi est-ce que j'entre en piste ? ».**

En classe terminale, l'élève réfléchit à son acte créatif et à son parcours de formation : il approfondit ses connaissances, il analyse ses prestations et les soutient. Il est amené à créer et à référer sa création à des connaissances, à développer son esprit critique et à construire une approche personnelle du cirque. Explorer des questions humaines et esthétiques, porter des valeurs et les représenter sur la piste devient un enjeu central. L'élève s'interroge sur ses intentions, sur son rapport au public et sur son interprétation. Il parvient à saisir ce qu'on nomme au cirque un « état de corps juste », c'est-à-dire un état perçu par le spectateur comme naturel, évocateur et sincère. Il s'interroge sur l'espace de jeu le mieux adapté à son propos : la piste désigne alors tout espace circassien et public d'expression artistique. En s'impliquant dans son projet créatif et en préparant sa poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, l'élève approfondit les enjeux de la question : « Pourquoi est-ce que j'entre en piste ? ».

- **Situations d'enseignement**

S'approprier le programme limitatif national.

En classe terminale, l'enseignement s'appuie sur un programme limitatif national composé de deux éléments qui peuvent être :

- une œuvre de cirque (spectacle ou numéro) ;
- un artiste ou un cirque ou une compagnie ;
- une discipline ou une famille de disciplines de cirque ;
- un thème ;
- une question.

Le professeur conçoit et met en œuvre les situations d'enseignement en référence au programme limitatif national.

Connaître les institutions et les métiers du cirque, mettre ses compétences au service d'autres parcours.

Il s'agit pour l'élève de connaître les cursus de formations supérieures et universitaires, les compétences attendues, les certifications et les diplômes délivrés ainsi que les différentes activités professionnelles en lien avec les arts du cirque. Il prend aussi connaissances des différents métiers artistiques, techniques et administratifs du cirque, les filières professionnalisantes, ainsi que les centres de ressources et de recherches scientifiques français, étrangers et internationaux. Il identifie d'autres domaines dans lesquels il peut investir ses compétences (Staps, médecine, sciences humaines et sociales, management, communication, métiers de la culture et du tourisme...). Les éléments recueillis enrichissent son carnet de bord.

Analyser le processus de création de différentes œuvres de cirque.

La venue au spectacle et l'étude du programme national limitatif s'accompagnent d'une analyse du processus de création qui vise à mieux saisir le propos tenu et à développer une approche pluridisciplinaire. L'élève interroge le sens des œuvres, questionne les dimensions poétiques ou symboliques en lien avec les choix esthétiques des artistes.

Ce travail vient nourrir la pratique et conduit l'élève à faire des propositions dans la discipline de son choix.

S'engager dans une démarche créative et mettre en œuvre des procédés de composition.

L'élève entreprend une démarche de recherche visant une création circassienne collective ou individuelle. Il s'appuie pour cela sur sa connaissance du répertoire de cirque et sur des références artistiques de son choix. Les acquis techniques et artistiques de la classe de première sont approfondis. Le travail sur l'espace, le rythme, l'énergie et la présence donne

du sens à sa proposition. L'élève conçoit et met en piste son projet créatif. Son carnet de bord témoigne de l'apport des rencontres, des spectacles, des regards extérieurs et des connaissances construites au fil du cycle.

Maîtriser les outils permettant de rendre compte de ses expériences.

En classe terminale, le carnet de bord devient l'outil privilégié pour rendre compte du processus de création. L'élève est capable de déployer un propos argumenté qui peut prendre la forme d'un court essai, d'une note d'intention, d'un exposé oral ou d'un entretien avec un jury. Il identifie ses compétences, ses atouts et ses marges de progrès pour nourrir son projet de poursuite d'études.

• **Attendus de fin de lycée**

En fin de cycle, l'élève doit :

- témoigner d'une connaissance approfondie du cirque ;
- analyser et apprécier une proposition artistique, développer son esprit critique ;
- formuler une définition personnelle du cirque ;
- évoluer en toute sécurité, en tenant compte des capacités et des limites de son corps, avoir acquis des réflexes pratiques et des connaissances physiologiques ;
- se spécialiser dans la pratique d'une ou deux disciplines, en maîtriser le vocabulaire spécifique corporel et lexical, les références historiques et le répertoire ;
- s'engager dans un processus créatif et être en mesure de le défendre.

• **Évaluation**

L'évaluation des apprentissages est un outil au service de la formation des élèves. Le professeur conçoit des situations d'évaluation qui permettent de mesurer le degré d'acquisition des compétences à un moment donné du parcours de l'élève, ainsi que sa maîtrise des éléments du programme national limitatif. Durant l'année de terminale, une évaluation continue, progressive et explicite des apprentissages est assurée pour tous les élèves.

Cette évaluation est en cohérence avec les compétences visées en classe terminale et prépare notamment les épreuves du baccalauréat :

- créer, interpréter et présenter une proposition circassienne en lien avec le questionnement de la classe de terminale « Pourquoi est-ce que j'entre en piste ? » ;
- mobiliser des connaissances pour mener une analyse réflexive sur le processus de création et construire un propos oral et écrit qui témoigne d'une capacité de jugement ;
- élaborer un carnet de bord.

Arts plastiques - classe terminale

Préambule spécifique à l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale

L'enseignement des arts plastiques au lycée a pour principe l'exercice d'une pratique plastique en relation étroite avec la construction d'une culture artistique.

Fondé sur la création artistique, cet enseignement met en relation les formes contemporaines avec celles léguées par l'histoire de l'art. Il couvre l'ensemble des domaines où s'inventent et se questionnent les formes. Dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, création numérique, nouvelles attitudes des artistes, modalités contemporaines de production des images relèvent en effet du travail des arts plastiques. L'enseignement des arts plastiques constitue également un point d'appui pour le design.

Prenant en compte cette pluralité de domaines et d'esthétiques, de langages et de moyens, de processus et de pratiques, l'enseignement des arts plastiques fait découvrir la diversité des œuvres. Il permet de saisir le fait artistique dans sa globalité : œuvres, démarches et pratiques, contextes et conditions de création, présentation et réception. Il encourage les élèves à expérimenter et à explorer, à rechercher et à inventer, à conduire des projets individuels et collectifs, à appréhender de manière sensible la création artistique et l'art en général. Il offre ainsi de multiples possibilités d'expression à des élèves aux profils et aux aspirations différents.

L'enseignement de spécialité en classe terminale concerne les élèves ayant confirmé ce choix parmi les trois spécialités suivies en classe de première. Disposant d'un volume horaire de six heures, il leur apporte les moyens de s'engager en développant une autonomie, une maturité, une ambition et une maîtrise accrues. Il développe des connaissances et des compétences dans l'exercice d'une pratique et d'une culture personnelles. Celles-ci sont enrichies de l'art d'aujourd'hui et nourries de la connaissance de la diversité des œuvres apparues dans l'histoire. Dispensant une formation équilibrée entre pratique et culture artistiques, entre savoirs, approches sensibles et démarches de projet, cet enseignement contribue à l'accompagnement des intentions de l'élève vers des études supérieures motivées, réalistes et réfléchies. La créativité, la sensibilité et la culture artistiques sont en effet aujourd'hui appréciées, attendues, voire requises dans de nombreuses formations après le baccalauréat, y compris en dehors des arts. Cet enseignement forme les élèves souhaitant plus particulièrement accéder aux domaines des études supérieures artistiques.

Les questionnements des programmes du cycle terminal, les dynamiques de projet et les démarches qu'ils sous-tendent, la diversité des productions plastiques réalisées comme la pluralité des œuvres étudiées, sont des points d'appui propices à l'épreuve orale terminale du baccalauréat. Ils peuvent motiver et susciter des appariements fructueux avec divers enseignements et spécialités : autres domaines artistiques, disciplines scientifiques et technologiques, domaines touchant au numérique, disciplines littéraires et linguistiques ou, plus globalement, des humanités, les sciences économiques et sociales...

Les programmes de spécialité ont été pensés globalement dans leur continuité sur l'ensemble du cycle ; leurs questionnements sont à travailler dans une logique d'approfondissement en classe terminale. À ce niveau, ils bénéficient de quelques compléments. De même, certaines dimensions pédagogiques font l'objet de précisions, notamment sur les équilibres entre pratique et culture artistiques, entre oral et écrit, entre dimension formative de l'évaluation et prise en compte de l'examen du baccalauréat. Quelques approches méthodologiques sont consolidées et un carnet de travail personnel de l'élève est introduit.

L'enseignement des arts plastiques est conduit par des professeurs spécialistes. S'il n'est pas obligatoire, le partenariat avec des institutions artistiques et culturelles ou des artistes

peut être envisagé à l'initiative du professeur. En fonction de ses projets et des occasions qui se présentent, seul ou dans des actions interdisciplinaires, il peut notamment tirer parti de ressources de proximité et de l'environnement artistique et culturel.

- **Enjeux et objectifs**

Les grands objectifs de l'enseignement de spécialité de la classe de première sont maintenus en classe terminale :

- développer et étayer la pratique plastique et artistique de l'élève ;
- enrichir la culture artistique et élargir des représentations culturelles des élèves ;
- rendre attentif aux données et aux dimensions sensibles des pratiques plastiques ;
- développer de la curiosité pour la création artistique et la culture en général ;
- accompagner l'élève dans les choix qu'il effectue concernant son parcours de formation au lycée ainsi que ceux portant sur son orientation vers les études supérieures ;
- comprendre la nature et la diversité des démarches artistiques, de leurs présentations et réceptions ;
- engager une réflexion sur le statut de la pratique et de la technique dans l'expression artistique ;
- s'interroger sur les conditions et les enjeux de la création artistique dans des contextes historiques et culturels précis.

- **Compétences travaillées**

Les compétences travaillées dans l'enseignement de spécialité couvrent l'ensemble du cycle terminal. Elles reprennent celles introduites au lycée en seconde. Le professeur dispose de ce cadre commun pour l'ensemble du lycée. Il en hausse progressivement le niveau d'exigence et de complexité en se référant aux attendus de fin de cycle.

Les compétences travaillées et les questionnements du programme interagissent selon des modalités, des articulations et des intensités diverses, liées à la démarche pédagogique du professeur, aux pratiques des élèves ainsi qu'aux projets conduits.

Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive

- Expérimenter, produire, créer
 - Choisir et expérimenter, mobiliser, adapter et maîtriser des langages et des moyens plastiques variés dans l'ensemble des champs de la pratique.
 - S'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique.
 - Recourir à des outils numériques de captation et de production à des fins de création artistique.
 - Exploiter des informations et de la documentation, notamment iconique, pour servir un projet de création.
- Mettre en œuvre un projet artistique individuel ou collectif
 - Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques.
 - Se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique, en anticiper les difficultés éventuelles pour la faire aboutir.
 - Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de responsabilité, d'engagement et d'esprit critique dans la conduite d'un projet artistique.
 - Confronter intention et réalisation pour adapter et réorienter un projet, s'assurer de la dimension artistique de celui-ci.

Questionner le fait artistique

- Proposer et soutenir l'analyse et l'interprétation d'une pratique, d'une démarche, d'une œuvre.
- Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques et situer les œuvres dans l'espace et dans le temps.
- Établir une relation sensible et structurée par des savoirs avec les œuvres et s'ouvrir à la pluralité des expressions.
- Interroger et situer œuvres et démarches artistiques du point de vue de l'auteur et de celui du spectateur.

Exposer l'œuvre, la démarche, la pratique

- Prendre en compte les conditions de la présentation et de la réception d'une production plastique dans la démarche de création ou dès la conception.
- Exposer à un public ses productions, celles de ses pairs ou celles des artistes.
- Dire et partager sa démarche et sa pratique, écouter et accepter les avis divers et contradictoires.
- Être sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique.

• **Attendus de fin de cycle**

Les attendus de l'enseignement de spécialité sont envisagés globalement sur l'ensemble du cycle terminal. Ils sont progressivement travaillés de la classe de première à la classe terminale. Selon les situations, il appartient au professeur de viser leur atteinte sur une amplitude d'une ou deux années, en modulant dans ce cadre les niveaux d'exigence. De même, selon les situations pédagogiques, les besoins de la classe, les aptitudes individuelles des élèves, il peut graduer et moduler les attendus de fin de cycle.

Compétence « Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive »

- Expérimenter, produire, créer

L'élève est capable :

- de s'engager dans une démarche personnelle, de proposer des réponses plastiques, en deux et en trois dimensions, à des questionnements artistiques, de percevoir et de produire en les qualifiant différents types d'écarts entre forme naturelle et forme artistique ;
- de choisir et maîtriser ses propres moyens d'expression en fonction d'un projet, d'expérimenter des langages plastiques et des techniques au service de ses intentions, de tirer parti de ses découvertes et des techniques ;
- d'appréhender le rôle joué par les divers constituants plastiques, de repérer ce qui tient au médium, au geste et à l'outil, de prendre en compte les caractéristiques de l'image photographique, vidéo ou d'animation (cadrage, mise au point, lumière, photomontage, montage...) ;
- de trouver des solutions aux problèmes qu'il rencontre, de réajuster la conduite de son travail par la prise en compte de l'aléa, l'accident, la découverte... ;
- de prendre l'initiative de se documenter et vérifier des sources dans le cadre d'un projet personnel ou collectif, de faire une recherche d'images, de sélectionner et vérifier ses sources.

- Mettre en œuvre un projet artistique individuel ou collectif

L'élève est capable :

- de s'engager dans une démarche personnelle, en appréhendant sa nature, ses contenus et sa portée, en justifiant des moyens choisis ;

- de rendre compte oralement des intentions de sa production, d'exercer son sens critique pour commenter et interpréter son propre, d'analyser sa contribution à un travail de groupe ;
- de porter un projet jusqu'à son terme, de prendre la mesure de l'évolution de sa démarche, du projet initial à la réalisation finale.

Compétence : « Questionner le fait artistique »

■ Connaître

L'élève est capable :

- de se montrer curieux et connaître des formes artistiques et situations culturelles de différentes époques et zones géographiques, en les mettant en relation pour identifier leur nature et apprécier leur sens et leur portée dans l'histoire ;
- de caractériser les repères essentiels d'œuvres et de démarches qui jalonnent le champ des arts plastiques au XXe siècle.

■ Expliciter

L'élève est capable :

- de présenter la composition ou la structure matérielle d'une œuvre, d'identifier ses constituants plastiques en utilisant un vocabulaire descriptif précis et approprié ;
- d'analyser une œuvre, en utilisant un vocabulaire précis et approprié, pour identifier composition, structure matérielle et constituants plastiques ;
- d'interpréter d'une manière sensible et réflexive à partir d'une analyse préalable ;
- d'exposer oralement ou dans un texte, construit et argumenté en utilisant un vocabulaire approprié, ses réflexions et analyses en réponse à une question ou un sujet donné.

■ Situer

L'élève est capable :

- de situer une œuvre dans son contexte historique et culturel au moyen des principaux systèmes plastiques ou conceptions artistiques dont elle témoigne, en prenant la mesure de l'impact des innovations techniques sur la création plastique ;
- d'identifier des références implicites de son propre travail, en situant ses propres productions et centres d'intérêt au regard des pratiques artistiques présentes et passées.

Compétence : « Exposer l'œuvre, la démarche, la pratique »

L'élève est capable :

- de présenter sa démarche par différents moyens, oralement et à l'écrit, en choisissant des langages et techniques permettant de donner à voir avec efficacité un projet, une démarche, une réalisation ;
- d'engager un dialogue sur son travail et celui de ses pairs en motivant des choix et écoutant des observations ;
- d'envisager et mettre en œuvre une présentation de sa production plastique ;
- de créer, individuellement ou collectivement, les conditions d'un projet d'exposition pour un public.

À ces attendus s'ajoutent d'autres plus transversaux, mobilisés spécifiquement en arts plastiques et souvent partagés avec de nombreuses disciplines. Ils sont intégrés dans les observations du professeur, voire en croisant les analyses de plusieurs enseignements : maîtrise lexicale, maîtrise informatique et numérique, méthodologie, autonomie, intégration dans une équipe pour un travail de recherche ou une production collective, esprit d'initiative, attention à la réflexion d'autrui, comportement ouvert à la diversité des démarches et des productions, capacité à rendre compte avec clarté, oralement et par écrit...

Questionnements

Les questionnements, comme les compétences travaillées, s'organisent afin de constituer des repères communs, condition de la liberté pour les enseignants de construire leur enseignement.

- **Types de pratiques plastiques et artistiques mobilisés, repères et points d'appui indiqués pour la classe terminale**

Sur l'ensemble du cycle terminal, l'investigation des questionnements du programme est conduite au moyen des quatre grands types de pratiques plastiques et artistiques définis pour le programme de la classe de première et mobilisés selon les mêmes principes.

Les questionnements introduits en classe de première sont travaillés sur l'ensemble du cycle terminal. Selon la stratégie pédagogique élaborée par l'enseignant pour construire le parcours de formation des élèves, ils sont prolongés, croisés et approfondis sur les deux années du cycle terminal. Plusieurs questionnements sont enrichis en classe terminale par l'ajout de quelques repères et points d'appui.

- **Champ des questionnements plasticiens**

Domaines de l'investigation et de la mise en œuvre des langages et des pratiques plastiques : outils, moyens, techniques, médiums, matériaux, notions au service d'une création à visée artistique.

La représentation, ses langages, moyens plastiques et enjeux artistiques	
Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	Repères et points d'appui Seuls sont développés les repères et points d'appui ajoutés en classe terminale.
Le dessin : diversité des statuts, pratiques et finalités du dessin.	<i>Les éléments introduits en classe de première sont poursuivis.</i>
L'artiste dessinant : traditions et approches contemporaines, modalités introduites par le numérique.	Relation du corps au dessin : affirmation ou mise à distance du geste, de l'instrument, de la trace..., possibilités ouvertes par les machines, les technologies numériques... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>
Rapport au réel : mimesis, ressemblance, vraisemblance et valeur expressive de l'écart.	<i>Les éléments introduits en classe de première sont poursuivis.</i>
Représentation du corps et de l'espace : pluralité des approches et partis-pris artistiques.	Conceptions et modalités de la représentation de l'espace et du corps dans les arts du monde : comparaisons, associations, métissages de différentes cultures... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>

La figuration et l'image, la non-figuration	
Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	Repères et points d'appui Seuls sont développés les repères et points d'appui ajoutés en classe terminale.
Figuration et construction de l'image : espaces narratifs de la figuration et de l'image, temps et mouvement de l'image figurative.	Rhétoriques de l'image figurative : symbolisation, allégorie, métaphore, métonymie, synecdoque... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>
Passages à la non-figuration : perte ou absence du référent, affirmation et reconnaissance de l'abstraction.	Détermination de l'abstraction : stylisation, symbolisation, autoréférentialité, modernité..., conceptions issues des traditions occidentales et des autres cultures du monde... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>

La matière, les matériaux et la matérialité de l'œuvre	
Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	Repères et points d'appui Seuls sont développés les repères et points d'appui ajoutés en classe terminale.
Propriétés de la matière et des matériaux, leur transformation : états, caractéristiques, potentiels plastiques.	Valeur expressive des matériaux : attention aux données matérielles et sensibles de l'œuvre, primauté du langage plastique des matériaux... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>
Élargissement des données matérielles de l'œuvre : intégration du réel, usages de matériaux artistiques et non-artistiques.	Extension de la notion de matériau : données numériques, sons, gestes, lumière, mots, idées... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>
Reconnaissance artistique et culturelle de la matérialité et de l'immatérialité de l'œuvre : perception et réception, interprétation, dématérialisation de l'œuvre.	Renouvellements de l'œuvre : pratiques sociales, événements, gestes, rites, happenings comme sujets des œuvres et moyens d'expression des œuvres... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>

Domaines de la présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique : les relations entre l'œuvre, l'espace, l'auteur, le spectateur.

La présentation de l'œuvre	
Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	Repères et points d'appui Seuls sont développés les repères et points d'appui ajoutés en classe terminale.
Conditions et modalités de la présentation du travail artistique : éléments constitutifs, facteurs ou apports externes.	Pratiques de l'<i>in situ</i>, du ready-made : prise en compte des caractéristiques des espaces, gestes artistiques et statuts de l'œuvre au regard du lieu de présentation... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>
Sollicitation du spectateur : stratégies et visées de l'artiste ou du commissaire d'exposition ou du diffuseur (éditeur, galeriste...).	<i>Les éléments introduits en classe de première sont poursuivis.</i>

La monstration et la diffusion de l'œuvre, les lieux, les espaces, les contextes	
Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	Repères et points d'appui Seuls sont développés les repères et points d'appui ajoutés en classe terminale.
Contextes d'une monstration de l'œuvre : lieux, situations, publics.	Les lieux non spécialisés et les monstrations éphémères : espace architectural ou naturel, privé ou public, institutionnel ou non, patrimonial ou non, manifestations d'artistes ou de collectifs dans les divers cadres offerts par des biennales, des festivals... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>
Fonctions et modalités de l'exposition, de la diffusion, de l'édition, dispositifs et concepteurs : visées, modalités, langages.	Évolution des concepteurs d'exposition et de la diffusion des œuvres : artistes commissaires d'exposition et commissaires d'exposition-auteurs, dimensions créatrices de l'exposition, partis-pris et engagements... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>

La réception par un public de l'œuvre exposée, diffusée ou éditée	
Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	Repères et points d'appui Seuls sont développés les repères et points d'appui ajoutés en classe terminale.
Monstration de l'œuvre vers un large public : faire regarder, éprouver, lire, dire l'œuvre exposée, diffusée, éditée, communiquée.	Données et modalités d'une médiation : plan de salle, texte, visite commentée, animation, récit, atelier... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>
L'exposition comme dispositif de communication ou de médiation, de l'œuvre et de l'art : écrits, traces et diffusions, formes, temporalités et espaces.	Diversité des espaces et des temporalités de l'exposition : musée, galerie, modalités du <i>white cube</i> et de la <i>black box</i> , espace virtuel et réalité augmentée, temps réel et temps différé de l'exposition... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>

Domaines de la formalisation des processus et des démarches de création : penser l'œuvre, faire œuvre.

L'idée, la réalisation et le travail de l'œuvre	
Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	Repères et points d'appui Seuls sont développés les repères et points d'appui ajoutés en classe terminale.
Projet de l'œuvre : modalités et moyens du passage du projet à la production artistique, diversité des approches.	<i>Les éléments introduits en classe de première sont poursuivis.</i>
Œuvre comme projet : dépassement du prévu et du connu, statut de l'action, travail de l'œuvre.	Devenir du projet artistique : inachèvement, transformation, réemploi, accident, altération, recreation... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>

Créer à plusieurs plutôt que seul	
Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	Repères et points d'appui Seuls sont développés les repères et points d'appui ajoutés en classe terminale.
Contextes et dynamiques de collaboration et co-création : situations et modalités d'association, visées et compétences associées, auteurs et signature.	Économie de la production collective : association, syndicat et collectif d'artistes, réseau, outils de prototypage de type « FabLab », ateliers partagés... <i>Les autres éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>

- **Champ des questionnements artistiques interdisciplinaires**

Liens entre arts plastiques et architecture, paysage, design d'espace et d'objet	
Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	Repères et points d'appui Seuls sont développés les repères et points d'appui ajoutés en classe terminale.
Environnement et usages de l'œuvre ou de l'objet	<i>Les éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>

Liens entre arts plastiques et cinéma, animation, image de synthèse, jeu vidéo	
Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	Repères et points d'appui Seuls sont développés les repères et points d'appui ajoutés en classe terminale.
Animation des images et interfaces de leur diffusion et de réception	<i>Les éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>

Liens entre arts plastiques et théâtre, danse, musique	
Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	Repères et points d'appui Seuls sont développés les repères et points d'appui ajoutés en classe terminale.
Théâtralisation de l'œuvre et du processus de création	<i>Les éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>

- **Champ des questionnements artistiques transversaux**

Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	Repères et points d'appui Seuls sont développés les repères et points d'appui ajoutés en classe terminale.
L'artiste et la société : faire œuvre face à l'histoire et à la politique	<i>Les éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>
L'art, les sciences et les technologies : dialogue ou hybridation	<i>Les éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>
Mondialisation de la création artistique : métissages ou relativité des cultures du monde	<i>Les éléments introduits prolongent les repères et points d'appui de la classe de première.</i>

Situations pédagogiques

En classe terminale, les approches pédagogiques présentées dans le programme de première demeurent. Pour rappel :

- diversification des situations d'apprentissage, de la séquence de cours à la situation d'atelier comme à la conduite de projet ;
- ouverture aux pratiques individuelles et collectives dont la fréquence, l'alternance ou la cohabitation sont régulées par l'enseignant ;
- stimulation de l'initiative et de l'audace, du potentiel d'invention et de la créativité, de l'autonomie et de la responsabilité, de la prise de recul et du regard critique ;
- interaction et équilibre entre la pratique et la culture artistiques.

• **Pratique et culture artistiques, équilibre entre l'oral et l'écrit, analyse d'œuvres**

En classe terminale, le professeur dispose d'un horaire d'enseignement important lui permettant d'enrichir, d'étayer et de prolonger les acquis de la classe de première. S'appuyant sur les éléments déjà abordés et les jalons posés, il précise et structure les savoirs, développe et consolide les compétences des élèves, leur ouvre de nouvelles pratiques et connaissances.

En matière de **pratique plastique et artistique**, les apports techniques, méthodologiques et culturels sont consolidés. L'engagement de l'élève est renforcé et accompagné. Les réalisations, les projets et les démarches personnels sont portés par une plus grande ambition. Comme en classe de première, leur qualité et leur aboutissement font l'objet d'une attention constante.

Concernant la **culture artistique**, les approches synchroniques sont poursuivies, principalement mobilisées autour de grandes notions travaillées en lien avec la pratique artistique ou dégagées des projets des élèves. Les approches diachroniques sont renforcées afin de structurer l'étude et la compréhension des évolutions de la création artistique : mise en perspective des grandes périodes qui organisent l'histoire de l'art, acquisition de repères fondés sur des artistes, des pratiques, des mouvements, inscription des œuvres et des pratiques dans des périodes et des aires géographiques diverses.

En classe de première, les approches réflexives, théoriques et culturelles ont privilégié **l'oral** dans ses diverses dimensions. La classe terminale mobilise plus fréquemment et systématiquement **l'écrit**, tout en veillant à approfondir le travail sur l'oral. S'il s'agit de préparer les élèves aux exigences de l'épreuve du baccalauréat, les approches ne se limitent pas à cette seule préparation de l'examen. Mobilisant diverses compétences, des formes variées d'écrits sont envisagées. Elles laissent place à l'expression d'une relation sensible à la création et aux œuvres. Elles soutiennent des projets comme des engagements personnels. Elles permettent d'exercer un recul critique. De même, la découverte d'écrits professionnels sur l'art est liée à la dynamique de la pratique, des démarches et des projets des élèves.

Les méthodes et compétences travaillées en matière d'**analyse d'œuvres**, plus largement de l'image et de la production plastique, sont poursuivies dans la diversité des situations préconisées dès la première. En classe terminale, le professeur est attentif à donner les moyens aux élèves de conduire des analyses méthodiques de groupements d'œuvres organisés selon diverses approches. Celles-ci peuvent s'appuyer sur des corpus d'œuvres constitués de manière synchronique ou diachronique autour de grandes notions ou de pratiques. Elles peuvent également se fonder sur des agencements permettant des comparaisons de notions, de processus de création, de techniques, de démarches, etc.

- **Questionnements artistiques interdisciplinaires et transversaux, rencontre avec l'œuvre**

Les **questionnements artistiques interdisciplinaires et transversaux** introduits en classe de première sont poursuivis en classe terminale, selon les mêmes modalités : pour les premiers, articulation ponctuelle avec les autres questionnements du programme ou approches spécifiques ; pour les seconds, mise en perspective avec les compétences à mobiliser pour questionner le fait artistique, participer aux débats sur l'art, exercer l'esprit critique. Ils fournissent au professeur un levier pour l'individualisation du parcours de certains élèves, notamment en fonction de leurs projets d'orientation vers des études en design, en architecture, en création numérique ... Ils peuvent favoriser des approches ou des projets en dialogue avec d'autres enseignements et d'autres spécialités, nourrir l'épreuve orale terminale du baccalauréat.

La dynamique de travail, inscrite dans la démarche et les projets de **rencontre avec l'œuvre**, est poursuivie. Les ressources de l'interdisciplinarité, de l'ouverture de l'établissement sur l'environnement et du partenariat sont cultivées. Introduites dès la classe de seconde, renforcées par le programme de l'enseignement de spécialité de la classe de première, deux perspectives de travail demeurent en classe terminale :

- présenter à un public sa production plastique, dans des formes diverses et comme composante d'une formation plasticienne ;
- chaque fois que possible, exposer des œuvres d'art et proposer la rencontre avec l'artiste comme dynamique d'un projet et modalité d'une expérience esthétique, culturelle et sociale ouverte à la communauté éducative.

Carnet de travail de l'élève

Ayant pu, selon ses choix pédagogiques, engager l'élaboration d'un carnet de travail de l'élève en classe de première, le professeur en systématise la mise en œuvre sur l'ensemble de l'année de terminale. Faisant droit à l'approche sensible, le carnet de travail est aussi pour l'élève un outil pour réfléchir son parcours de formation en arts plastiques. Il peut, par ailleurs, constituer une pièce essentielle à intégrer dans le dossier artistique demandé par des écoles supérieures d'art.

Ce carnet de travail est un objet personnel mobilisant, selon la sensibilité et les intentions de l'élève, les potentialités des langages des arts plastiques et de l'image, articulant volontiers le visuel et l'écrit. L'élève le constitue et le nourrit, à son rythme, tout au long de l'année. Il peut y témoigner, au moyen d'éléments librement choisis, d'expériences vécues, de traces de sa pratique plastique et artistique, des évolutions et des étapes de réalisations abouties ou non, de démarches et de projets individuels ou collectifs, de découvertes et de rencontres avec l'art et la culture.

Évaluation des apprentissages

- **Conduite pédagogique de l'évaluation, prise en compte de l'examen du baccalauréat**

Les approches, la conduite et les modalités de l'évaluation définies dans le programme de la classe de première s'appliquent en classe terminale.

L'évaluation des apprentissages est de la responsabilité du professeur d'arts plastiques. Partie intégrante de la conduite de l'enseignement, elle n'est ni un élément rajouté *a posteriori* ni uniquement situé en conclusion des séquences pédagogiques. Nécessaire au bilan des connaissances, compétences et aptitudes travaillées telles qu'elles s'exercent dans la discipline, l'évaluation contribue également à développer le recul critique.

L'évaluation dans l'enseignement de spécialité du cycle terminal du lycée est principalement pensée et tournée vers les élèves. Elle est au service de l'accompagnement des

apprentissages. Sans négliger la mesure progressive et objectivée des acquis, elle permet d'identifier des ressources et des modalités utiles pour faire progresser et réussir. L'évaluation doit ainsi permettre à chaque élève de se situer, étape par étape, dans ses acquisitions. Le professeur forme les élèves à l'auto-évaluation et aux co-évaluations. Sous toutes ses formes, l'évaluation les aide à traiter, résoudre et comprendre des problèmes plastiques et artistiques de plus en plus complexes.

Conduite régulièrement, intégrée et dynamique, l'évaluation permet au professeur de recueillir des informations utiles à la régulation de son enseignement. Tout au long de l'année scolaire, selon des équilibres variables en fonction des pratiques et des projets, le professeur veille à construire des repères communs, connus et appropriés par les élèves (méthodes, manière de situer des compétences et acquis...). Il mobilise des éléments utiles pour proposer à la classe et à chaque élève une analyse fine de sa situation. Il se dote pour cela d'outils efficaces et souples dans leurs usages : accompagnement de projets individuels, de groupe ou de classe, bilans périodiques dont les résultats sont portés aux bulletins trimestriels, synthèse annuelle.

L'enseignement de spécialité faisant l'objet d'une épreuve terminale au baccalauréat, l'évaluation comporte des dimensions propres à la préparation et aux objectifs de l'examen comme à ses modalités de notation. Il s'agit, au moyen de bilans réguliers, de préparer les élèves aux modalités et aux exigences des épreuves d'arts plastiques au baccalauréat.

Questions limitatives

Des questions limitatives, régulièrement renouvelées, sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale en vue de l'épreuve terminale du baccalauréat. Mobilisant une culture plastique et artistique personnelle, elles s'appuient sur des connaissances et des compétences travaillées tout au long du cycle terminal. Elles sont reliées aux champs de questionnements des programmes qu'elles éclairent selon des problématiques et des pratiques artistiques spécifiques ou plurielles.

Cinéma-audiovisuel - classe terminale

Préambule spécifique à l'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel en classe terminale

L'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel engage l'élève dans une démarche de découverte, de développement et d'approfondissement d'une pratique et d'une culture cinématographiques et audiovisuelles. En spécialité, il acquiert les connaissances culturelles, historiques et théoriques liées aux principaux repères de ce domaine, la capacité d'analyser des images et des sons, les compétences d'écriture en images et en sons. Cet enseignement forme ainsi chez l'élève la compréhension fine des enjeux artistiques propres à la création cinématographique et audiovisuelle dans leurs contextes sociaux et économiques.

• Enjeux et objectifs

L'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel accorde une importance particulière aux liens qui se nouent à toutes les époques entre formes artistiques, histoire des idées et des techniques, contexte de création, réalité des publics, et au sens qui se dégage de ces relations. Il invite ainsi l'élève à appréhender selon différents aspects la portée de la création cinématographique et audiovisuelle dans une perspective de culture générale et de formation, humaniste et civique. À travers des œuvres diverses (patrimoniales et contemporaines, françaises et étrangères), inscrites dans des genres et des systèmes de production variés, il met en lumière la manière dont le langage du cinéma et de l'audiovisuel interroge les grandes questions de son temps.

Favorisant l'apprentissage personnel de l'élève, développant son autonomie, cet enseignement lui offre l'occasion de construire son regard, d'affirmer et de défendre ses goûts, de réfléchir à sa place de spectateur et d'apprécier par lui-même l'usage et la valeur des images dans la société contemporaine.

Par la diversité des domaines qu'il mobilise, l'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel peut se conjuguer avec une large variété d'autres enseignements de spécialité : humanités, littérature et philosophie, numérique et sciences de l'informatique, physique-chimie, sciences économiques et sociales, etc. Ces combinaisons permettent aux élèves de construire des projets précis d'orientation et de poursuites d'études (universités, BTS des métiers de l'audiovisuel, classes préparatoires aux grandes écoles, écoles de cinéma, écoles d'art, mais aussi écoles de commerce dans le secteur des médias, formations juridiques, action artistique et culturelle, etc.).

L'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel s'adresse à tous les lycéens qui s'intéressent aux écritures en images et en sons, et qui sont désireux de conforter et d'approfondir leur culture et leur pratique dans ce domaine. Cet enseignement favorise la transversalité par les croisements qu'il propose avec de nombreuses disciplines.

En classe terminale, les élèves approfondissent les questionnements et les situations qui ont pu être rencontrés les années précédentes, structurant ainsi leurs connaissances et progressant dans la maîtrise de leur pratique.

• Modalités

L'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel s'appuie sur une variété de situations pédagogiques pour favoriser les enrichissements mutuels entre les composantes culturelles, pratiques et théoriques de cet art. Afin de développer des compétences discursives, analytiques et créatives, il invite l'élève à vivre différentes expériences, à passer de l'émotion à la réflexion, de la réflexion à la création, et inversement. Aussi, dans un cadre partenarial (salles de cinéma, institutions culturelles, professionnels du secteur), associe-t-il

fréquentation des œuvres, notamment en salles, analyse et production individuelle ou collective (écriture, tournage, montage, post-production, etc.) dans une démarche de projet.

L'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel s'organise autour de cinq axes d'étude qui reflètent la multiplicité des méthodologies et des approches du cinéma et de l'audiovisuel : Émotion(s), Motifs et représentations, Écritures, Histoire(s) et techniques, Économie(s). Ils structurent les apprentissages à travers tous les niveaux du lycée, favorisant une variété de perspectives (respectivement pragmatique, culturelle, poétique, historique et technique, économique). Ces axes assurent en outre la cohérence de la progression des enseignements tout au long du lycée.

Au sein d'un établissement, cet enseignement est assuré par une équipe pédagogique composée de professeurs titulaires d'une certification complémentaire de cinéma-audiovisuel. Ceux-ci travaillent en relation étroite avec la ou les structures culturelles partenaires et des intervenants professionnels choisis dans le cadre du partenariat (scénaristes, réalisateurs, scriptes, monteurs, ingénieurs du son, producteurs, distributeurs, etc.). Dans cette perspective, l'enseignement de cinéma-audiovisuel doit s'appuyer sur les ressources de l'environnement culturel des établissements et tirer parti du calendrier des événements culturels (programmation des institutions, de festivals divers, rétrospectives, spectacles, expositions, etc.), afin de construire les projets d'enseignement et leur progression. L'élève développe ainsi une compréhension concrète et actualisée des différents aspects de l'organisation du secteur audiovisuel.

Connaissances et compétences travaillées

Au cours de cet enseignement de spécialité, l'élève acquiert des connaissances (esthétiques, culturelles, historiques, techniques) et développe des compétences (réflexives, analytiques et méthodologiques, artistiques, critiques) qui favorisent l'affirmation de son jugement et de sa pratique créative, individuelle ou collective. Ces connaissances et compétences peuvent s'organiser selon les quatre ensembles suivants :

- Comprendre le sens d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle en lien avec son contexte et son public.
 - Apprécier la spécificité d'un geste artistique dans le domaine cinématographique et audiovisuel.
 - Déterminer les choix constitutifs d'un projet de création et les mettre en œuvre.
- Analyser de manière précise et argumentée des productions cinématographiques et audiovisuelles.
 - Choisir les outils et les méthodes d'analyse pertinents selon les supports et les contextes spécifiques d'écriture.
 - Mobiliser ses compétences d'analyse au service de sa propre pratique d'écriture cinématographique et audiovisuelle.
- Comprendre les principaux repères de l'histoire du cinéma et de l'audiovisuel en lien avec ceux des autres arts.
 - Appréhender les relations entre innovation technique et création cinématographique et audiovisuelle à différentes époques.
 - Mobiliser ses connaissances pour nourrir son expérience de spectateur et sa pratique artistique.
- Éprouver par la découverte et l'échange ses propres choix esthétiques.
 - Affirmer les valeurs propres à sa responsabilité de spectateur et de créateur.
 - Présenter et défendre son projet artistique et les choix qui le fondent.

Questionnements et situations d'apprentissage

Dans l'enseignement de spécialité en classe terminale, les apprentissages s'organisent autour de l'exploration des principales théories du cinéma et de l'audiovisuel et de leur influence sur l'interprétation et sur la réception individuelles et collectives des œuvres. Comment se conçoit et s'apprécie la création cinématographique et audiovisuelle, partagée entre art et industrie ? Comment se définit la valeur d'une œuvre, entre singularité d'une démarche artistique, circulation des motifs culturels et des formes, déterminations historiques et réceptions par des publics divers ? Comment se construit l'histoire du cinéma ? Comment s'établit la reconnaissance et la légitimation de certaines œuvres ? L'élève revoit les principales notions qui ont été abordées en classe de première. Il en prolonge la connaissance et la maîtrise en prenant conscience de la diversité des approches possibles d'une œuvre (pragmatique, culturelle, esthétique, historique et économique) en jeu dans une pluralité de contextes. À la fin de la classe terminale, il est capable de mobiliser les grands principes et outils qui président à l'analyse d'une œuvre cinématographique en rapport avec diverses réalités de son époque (techniques, culturelles, historiques, sociologiques, etc.) et d'en justifier la pertinence. Il peut ainsi nourrir de cette réflexion sa propre pratique, tant sous l'angle artistique que technique, pour approfondir une démarche d'écriture personnelle et la valoriser par des choix réfléchis.

Au cours de l'année, l'enseignement s'organise avec souplesse en un parcours théorique et pratique articulé entre :

- d'une part, **des questionnements** spécifiques à la classe terminale ;
- d'autre part, **un programme limitatif de trois œuvres cinématographiques ou audiovisuelles** dont chacune s'inscrit dans la perspective d'un ou plusieurs de ces questionnements.

Le professeur construit sa progression en agençant librement l'étude des œuvres du programme limitatif et l'exploration du ou des questionnements dans lesquels elles s'inscrivent. Il peut privilégier l'entrée dans la réflexion par les unes ou les autres, par les approches théoriques ou pratiques. Il a toute latitude pour apprécier les rapprochements qui permettent d'éclairer les œuvres et les questionnements auxquels elles se rapportent, et pour faciliter leur appropriation par les élèves en fonction des projets menés, du partenariat et des ressources locales.

• Questionnements

En classe terminale, cinq questionnements orientent la réflexion et les projets créatifs des élèves :

- réceptions et publics (Émotion(s)) ;
- transferts et circulations culturels (Motifs et représentations) ;
- un cinéaste au travail (Écritures) ;
- périodes et courants (Histoire(s) et techniques) ;
- art et industrie (Économie(s)).

Chacun de ces questionnements peut articuler approches théoriques et pratiques.

Axes Niveau	Émotion(s)	Motifs et représentation	Écritures	Histoire(s) et techniques	Économie(s)
Enseignement de spécialité CAV, en classe terminale	Réceptions et publics	Transferts et circulations culturels	Un cinéaste au travail	Périodes et courants	Art et industrie

Réceptions et publics

Les films donnent lieu à de nombreuses interprétations selon les époques, les aires culturelles, les stratégies de *marketing*, les critiques de cinéma et les événements qui surviennent dans la sphère publique. Les multiples lectures d'une œuvre peuvent par ailleurs fédérer autour d'elles différentes communautés d'interprétation.

En prenant appui sur l'analyse de l'œuvre ou des œuvres du programme limitatif inscrite(s) dans ce questionnement, l'élève prend la mesure des phénomènes de réception pour nourrir sa compréhension de la réalité des publics. En partant par exemple de la question du succès commercial (*box-office*), il appréhende les outils économiques et statistiques qu'utilise l'industrie du cinéma pour faire l'analyse de la réception d'un film. L'élève perçoit les possibles variations de cette réception dans le temps. Grâce aux études qui portent sur la fréquentation des salles, il peut découvrir la grande diversité des catégories de spectateurs qui composent le public d'une séance, d'une salle ou d'un film. En abordant la question du spectateur individuel, tel qu'il est envisagé par la psychologie, l'anthropologie et la sociologie, l'élève étudie plus finement l'effet que produisent les films : il comprend ce qui caractérise l'expérience perceptive et cognitive du spectateur de cinéma et ce qui caractérise la réception esthétique d'une œuvre.

Au fil de l'année et de sa progression, l'élève acquiert des connaissances qui lui permettent de réfléchir à ses propres attitudes de spectateur. Il est également en mesure de saisir comment s'effectue la reconnaissance et la légitimation des œuvres, et peut ainsi aborder avec un regard critique les nouvelles pratiques de « contenus partagés » qui se développent sur les réseaux sociaux.

Transferts et circulations culturels

Le phénomène des transferts et des circulations culturels apparaît très tôt (dès les années 1920, les studios américains sollicitent des cinéastes en Europe) et traverse les époques jusqu'à aujourd'hui. Que se passe-t-il lorsque formes, motifs, genres et récits migrent d'un contexte culturel à un autre ? La notion de transferts culturels permet d'envisager dans sa complexité et son caractère dynamique la rencontre entre deux aires culturelles ou deux systèmes de production (Hollywood et l'Europe, Hollywood et Hong Kong, un studio européen et un japonais, etc.). Il peut s'agir du cas d'une œuvre réalisée par un cinéaste dans un pays qui n'est pas le sien – qu'il ait émigré pour des raisons économiques ou qu'il soit exilé pour des raisons politiques – ou, plus généralement, de celui d'une œuvre qui transpose et adapte dans sa culture propre une production issue d'un autre univers de référence.

En prenant appui sur l'analyse de l'œuvre ou des œuvres du programme limitatif inscrite(s) dans ce questionnement, l'élève interroge ce qui se joue cinématographiquement et esthétiquement dans ces écarts et ces rapprochements culturels. Il prend conscience des enjeux de la migration des formes et des motifs induite par l'adaptation à de nouvelles équipes (acteurs, techniciens), à un nouveau système industriel, à de nouvelles conventions et, finalement, à un nouveau public. L'élève peut analyser en particulier les modes d'appropriation par un pays d'accueil de thèmes et de formes venus d'un autre espace géographique et culturel, tels que la *naturalisation*, processus de transposition d'un matériau acclimaté au pays d'accueil, ou l'*hybridation* qui n'est pas une simple juxtaposition d'éléments hétérogènes mais un métissage créateur de formes originales.

Au fil de l'année et de sa progression, l'élève appréhende l'œuvre cinématographique comme un objet traversé par des dynamiques parfois opposées où se rencontrent et interagissent deux cinématographies ou deux systèmes culturels.

Un cinéaste au travail

Le cinéaste exprime un point de vue sur le monde et, souvent, sur le cinéma. Appréhender son travail consiste essentiellement à suivre son processus créatif, à en analyser les étapes

et les choix, de la phase de pré-production jusqu'à sa matérialisation en film de cinéma, afin d'éclairer ce qui relie la conception de l'œuvre et sa fabrication.

En prenant appui sur l'analyse de l'œuvre ou des œuvres du programme limitatif inscrite(s) dans ce questionnaire, l'élève développe une compréhension fine des étapes et des contraintes de la création cinématographique. À travers un cas concret et l'étude de documents spécifiques (notes de travail, *scenarii*, *story-board*, matériaux audiovisuels, etc.), l'élève approfondit sa connaissance des étapes de la fabrication d'un film en comprenant l'enchaînement des choix artistiques et techniques qui sous-tendent l'affirmation d'un point de vue d'auteur. Il explore les différents contextes liés à l'émergence d'une œuvre afin de mettre en lumière la singularité d'un point de vue : il apprend ainsi à reconnaître les influences artistiques, historiques et socio-économiques qui conditionnent le travail de l'artiste tout en mesurant la capacité de ce dernier à s'en affranchir.

Au fil de l'année et de sa progression, l'élève est capable de conduire plus finement l'analyse de la création, d'en saisir la complexité, et d'interroger dans sa propre démarche de réalisation la cohérence de ses choix techniques et artistiques.

Périodes et courants

Le repérage de périodes et de courants propres à l'histoire du cinéma offre des outils pour l'analyse en inscrivant les œuvres dans une chronologie, un moment historique et un « style » caractéristique. Il peut s'agir, entre autres, du « cinéma des premiers temps », du « cinéma expressionniste allemand », du cinéma soviétique des années 1920, du « cinéma impressionniste français », du « cinéma classique hollywoodien », du « réalisme poétique français », du « néo-réalisme », de la « Nouvelle Vague française » (voire des Nouvelles Vagues partout dans le monde : Pologne, Tchécoslovaquie, Japon...), du « *cinema novo* brésilien », du « nouveau cinéma allemand » (des années 1960 aux années 1980), etc. Un découpage chronologique déterminé par des changements techniques majeurs dessine également des périodes essentielles, en lien avec l'histoire des sciences et des techniques : c'est ainsi le cas pour la « généralisation du parlant » de 1926 à 1934 ou encore la généralisation du numérique (à partir de 2009).

En prenant appui sur l'analyse de l'œuvre ou des œuvres du programme limitatif inscrite(s) dans ce questionnaire, l'élève apprend à reconnaître ce qui caractérise les périodes et les courants propres au cinéma et à son histoire, ce qui légitime leur définition, tout en interrogeant leur pertinence. Il peut situer historiquement les films du programme, identifier et comparer des styles différents, évaluer les degrés d'influence d'un courant sur un cinéaste, ou l'inverse.

Au fil de l'année et de sa progression, l'élève développe sa connaissance de repères historiques du cinéma ; il est capable de les mobiliser à l'appui de son analyse. Il prend peu à peu conscience des paramètres, des choix et des enjeux qui gouvernent la constitution d'une histoire du cinéma.

Art et industrie

Des usines à rêves jusqu'au principe même de production, de diversification et de distribution des œuvres selon des processus standardisés sur un marché concurrentiel, tout ramène le cinéma à la tutelle forte de contraintes économiques, financières et médiatiques.

En prenant appui sur l'analyse de l'œuvre ou des œuvres du programme limitatif inscrite(s) dans ce questionnaire, l'élève interroge les tensions entre les modes de création et les modes de production sur l'ensemble de la chaîne économique (fabrication, distribution, exploitation) ; il explore les relations complexes qui se développent entre art et industrie. Il découvre la spécificité d'un secteur à travers quelques questions clefs : les grands studios américains (*Majors*), les contrats liant des réalisateurs, des scénaristes, des acteurs à un studio, les modifications imposées par les producteurs, le droit à la décision finale sur le montage (*final cut*), l'économie des superproductions (*blockbusters*), les contraintes de l'échec ou du succès commercial (*box-office*), le système des franchises, le développement

actuel des plateformes de visionnage en ligne (*streaming*), les « exceptions culturelles », les formes de soutien au cinéma de création, etc. Il comprend les limites d'un tel système, la réduction des marges de liberté artistique qu'il peut induire et les enjeux de la conquête d'une autonomie créatrice au sein ou en marge d'un système. Il prend conscience de la complexité des circuits et des dynamiques qu'il serait simpliste d'opposer : réalisateurs circulant entre différents systèmes de production, producteurs ou studios alternant les projets d'ambitions variables pour mieux se positionner sur un marché, etc.

Au fil de l'année et de sa progression, l'élève est capable de mobiliser les ressources des études économiques pour analyser de manière plus précise la spécificité et la valeur d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle. Il peut réfléchir avec plus d'acuité aux contraintes qui sous-tendent ses propres choix de création, mais aussi à ses pratiques de spectateur, aux salles qu'il fréquente, aux jugements qu'il porte sur les œuvres. Il sait interroger, selon différentes perspectives, les processus de légitimation des films et des œuvres audiovisuelles.

- **Programme limitatif**

Un programme limitatif de trois œuvres cinématographiques et audiovisuelles est publié tous les ans au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Il est renouvelé annuellement par tiers. Au cours de l'année de terminale, chaque œuvre est abordée et analysée dans la perspective d'un ou plusieurs questionnement(s) précisé(s) par le Bulletin officiel de l'éducation nationale. Chaque œuvre permet donc de mener l'étude d'un ou plusieurs questionnement(s).

- **La pratique artistique**

En classe terminale, l'élève appréhende le processus global de l'écriture filmique, en s'appuyant notamment sur ses acquis antérieurs et en les approfondissant. Aussi cette année accorde-t-elle une place importante à la réalisation d'un projet créatif abouti dont la forme et les objectifs sont laissés à la libre appréciation du professeur dans le cadre des connaissances acquises et des compétences travaillées en classe. Le développement de ce projet créatif :

- ménage avec souplesse des échos avec un ou plusieurs questionnements du programme de terminale, afin d'encourager leur réinvestissement dans la pratique créative de l'élève ;
- privilégie, au sein de la classe, le travail en équipe articulé à la démarche personnelle de l'élève.

Le projet créatif aboutit à la mise en forme d'un carnet de création (note d'intention, description et analyse réflexive des étapes de création, documents de travail, etc.) et à la réalisation d'un court métrage ou d'un fragment finalisé (une ou plusieurs séquences, une partie, un chapitre, etc.) issu d'un ensemble plus vaste.

Le projet créatif est préparé au sein de la classe par des exercices et des travaux pratiques qui permettent à l'élève d'expérimenter et de s'approprier différentes étapes de l'écriture cinématographique et audiovisuelle (écriture de scénario, repérages, tournage, montage, montage son, mixage, étalonnage, effets visuels, etc.). À travers celles-ci, il est amené à effectuer des choix artistiques, à les approfondir afin d'affirmer peu à peu un point de vue et d'être en mesure de le justifier.

Lors des différentes évaluations préparant à l'examen du baccalauréat, la réalisation n'est pas évaluée en tant que telle. Elle sert de support au questionnement sur la démarche de création et sur l'engagement personnel de l'élève.

- **Situations d'apprentissage et expériences de l'élève**

En cinéma-audiovisuel, l'élève fait l'expérience de situations d'apprentissage variées, parmi lesquelles : la rencontre avec des œuvres, l'échange avec des professionnels, la pratique artistique sous la forme d'exercices ou de projets, les apports théoriques et historiques sous la conduite du professeur, les démarches d'analyse. Dans les expériences vécues par l'élève, ces différentes modalités pédagogiques sont associées afin que des relations fortes soient tissées entre la dimension théorique et la dimension pratique de l'enseignement.

Dans l'enseignement de spécialité, en classe terminale, l'accent est mis sur l'exploration des principales théories du cinéma et de l'audiovisuel, et sur leur mobilisation dans des démarches d'analyse ou de pratique créative. Dans cette perspective, une place prépondérante est accordée aux situations d'apprentissage qui favorisent :

- l'étude détaillée et complète des œuvres du programme limitatif en lien avec les questionnements de l'année ;
- la réflexion théorique à partir de références historiques et esthétiques et l'application des principales théories du cinéma et de l'audiovisuel ;
- la mobilisation de méthodes et d'outils d'analyse adéquats (culturels, techniques, formels, historiques, économiques, etc.) et la justification du choix de la méthode appropriée ;
- l'analyse de séquence, mobilisant les approches et les outils adéquats ;
- le développement écrit d'une réflexion personnelle sur les œuvres du programme limitatif en lien avec l'un des questionnements de l'année ;
- la collaboration réfléchie avec des professionnels et l'interrogation problématisée sur les réalités professionnelles ;
- la réalisation d'un projet de création cinématographique (court métrage, fragment d'un ensemble plus vaste, etc.) et l'analyse critique de ce projet ;
- l'élaboration d'un carnet de création accompagnant le projet de l'année et les réflexions qu'il suscite ;
- l'argumentation personnelle en vue d'exposer et de défendre son projet et le point de vue artistique qui le sous-tend ; la confrontation avec d'autres regards ;
- l'appréhension critique d'écritures cinématographiques et audiovisuelles variées pour identifier et comprendre leurs spécificités.

Attendus de la fin de classe terminale

En fin de classe terminale, l'élève est capable :

- de mobiliser les grands principes et outils qui président à l'analyse d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle en rapport avec diverses réalités de son époque (techniques, culturelles, historiques, sociologiques, etc.) et d'en justifier la pertinence ;
- d'analyser de manière fine un extrait ou une œuvre à partir de l'un des questionnements de l'année ;
- d'apprécier la singularité et la valeur d'un geste artistique dans le domaine cinématographique et audiovisuel ;
- d'analyser et de mettre en perspective les choix qui président à la création d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle partagée entre art et industrie ;
- d'identifier quelques éléments qui caractérisent la réception d'une œuvre afin de nourrir une compréhension plus globale de celle-ci ;
- de distinguer les déterminations culturelles et historiques d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle ;
- de réfléchir aux conditions de constitution d'une histoire du cinéma à partir de repères déjà acquis ;

- de maîtriser une démarche d'écriture personnelle (du scénario jusqu'au montage) en affirmant son point de vue et en le défendant ;
- de se projeter dans une démarche d'écriture longue dont la réalisation de l'année ne serait qu'une préfiguration.

Évaluation

En cinéma-audiovisuel, l'évaluation s'attache à mesurer les progrès des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances attendues en fin de chaque année. Outre la fréquence des situations d'évaluation, quelques grands principes sont à observer :

- favoriser une variété de situations engageant alternativement ou conjointement des compétences écrites ou orales, théoriques ou pratiques, individuelles ou collectives ;
- dans l'évaluation de la dimension pratique, privilégier le cheminement de la réflexion, la démarche créative de l'élève et sa capacité à les défendre ;
- favoriser les situations où l'élève identifie et justifie ses choix artistiques, à travers une diversité de supports ;
- associer dès que possible la dimension théorique et la dimension pratique des apprentissages, et mesurer la capacité de réinvestissement de l'élève ;
- favoriser le croisement des évaluations par des professeurs et des intervenants professionnels.

En classe terminale, on privilégie les situations d'évaluation suivantes :

- l'élaboration d'une réflexion argumentée sur des œuvres, à l'écrit comme à l'oral ;
- l'analyse d'extraits ou d'œuvres en mobilisant les principes et outils adéquats et en justifiant leur utilisation, à l'écrit comme à l'oral ;
- la réécriture de fragments filmiques à partir d'une consigne ;
- l'analyse et la confrontation de supports et de documents en lien avec les œuvres du programme limitatif et les questionnements de l'année pour construire et développer une réflexion personnelle ;
- la réalisation d'exercices ou d'un projet de création et leur présentation critique ;
- la variation argumentée d'un élément du projet de création à partir d'une consigne ;
- l'organisation des traces et documents de travail personnels ou collectifs présentant le cheminement et justifiant le choix d'un point de vue au fil du projet créatif (rencontres, entretiens, états du projet, recherches, références et lectures personnelles, etc.).

Danse - classe terminale

Préambule spécifique à l'enseignement de spécialité de danse au cycle terminal

L'enseignement de spécialité de danse vise à rendre accessible et à développer chez les élèves une culture artistique vivante et ambitieuse. Dans la continuité de l'enseignement de spécialité de la classe de première, il repose sur la rencontre avec les œuvres, les artistes, en partenariat avec les structures culturelles. L'élève porte un regard éclairé et critique sur la variété des pratiques de danse et comprend les enjeux sociétaux et artistiques du corps en mouvement. Il donne du sens à l'étude d'une œuvre du passé par sa mise en tension avec les questions artistiques actuelles, et inversement. Au sein de l'établissement, cet enseignement est assuré par une équipe pédagogique composée d'au moins un professeur titulaire d'une certification arts option danse.

L'enseignement de danse articule de manière indissociable les approches pratiques et théoriques. L'élève appréhende les dimensions sensible et poétique des langages chorégraphiques, des arts et du corps pour penser, créer et communiquer. Il s'engage dans une activité de création et apprend à interroger la danse pour en faire un objet d'étude en développant des connaissances et des compétences propres au champ chorégraphique, et en prenant appui sur d'autres champs disciplinaires, d'autres domaines de la pensée et des arts. C'est par la dimension singulière et personnelle de la démarche de création artistique que l'élève enrichit son parcours de formation et précise son projet d'orientation. En se confrontant aux démarches de création artistique, l'élève construit des compétences méthodologiques.

Par sa rencontre avec le spectacle vivant, l'élève s'enrichit d'expériences de spectateur, de chorégraphe, d'interprète, de chercheur ou de critique, consolide ses compétences psychosociales (confiance en soi, aisance dans les communications interpersonnelles, gestion du stress et des émotions). Il développe sa créativité, son esprit critique et affirme son engagement individuel et collectif. Ces acquis, ces qualités seront de précieux atouts pour sa réussite aux épreuves du baccalauréat, notamment à l'épreuve orale terminale, et pour sa projection vers un parcours post-baccalauréat ambitieux.

• Enjeux

En terminale, l'élève a choisi de poursuivre et d'approfondir l'enseignement de spécialité de danse suivi en classe de première. Il peut également suivre de manière complémentaire l'enseignement optionnel et approfondir ses compétences artistiques sur l'usage sensible et créatif du corps. Par ses choix, il précise avec lucidité son projet et œuvre à l'enrichissement de son parcours scolaire. Il peut envisager soit un projet de poursuite d'études vers les métiers de la danse et du spectacle vivant, soit un projet professionnel qui, bien qu'il n'implique pas la danse, valorise les compétences acquises en danse. Il acquiert une maturité qui lui permet d'explorer la question artistique avec distance et discernement. Il assume ses choix, ose investir de nouveaux domaines grâce au rapport qu'il entretient avec son corps et avec le monde.

• Finalités

L'enseignement de spécialité vise trois finalités principales :

- aborder la danse par une approche à la fois sensible et scientifique qui prend en compte la diversité de ses esthétiques et de ses pratiques ;
- acquérir des outils et des méthodes permettant de porter un regard éclairé sur la danse et de développer une pensée critique ;
- élaborer son projet d'orientation en construisant, par les expériences vécues en danse, un itinéraire de formation singulier.

- **Architecture du programme**

Le programme de la classe terminale présente successivement des attendus de fin de lycée, des compétences, un thème d'étude, des modalités de mise en œuvre, et mentionne le programme limitatif. Le choix est délibérément porté sur une entrée par les compétences. Il revient au professeur, dans son activité de conception, d'identifier les connaissances, capacités, attitudes à développer chez les élèves en tant qu'éléments constitutifs des compétences, et d'élaborer des situations d'enseignement et des dispositifs d'évaluation permettant ces acquisitions.

Attendus de fin de lycée

Les attendus de fin de lycée correspondent à de solides acquis pour le lycéen engagé dans l'enseignement de spécialité de danse et garantissent des conditions favorables pour son futur parcours de formation.

Dans le cadre de l'épreuve orale terminale, l'élève convoque ses expériences en danse pour développer un discours argumenté en s'appuyant sur des connaissances acquises et des compétences construites dans différents champs, comme les sciences, les humanités. Ses capacités de présence, d'écoute, de créativité, d'engagement par la voix et le corps, confirmées, dans cet enseignement de spécialité de danse, lui permettent de répondre aux exigences de cet oral.

Les attendus de fin de lycée se définissent en lien avec les exigences de l'ensemble des épreuves terminales. Ils sont au nombre de quatre :

- s'engager corporellement et publiquement en explorant la relation à soi, la relation à l'autre, la relation à l'environnement ;
- conduire un travail chorégraphique singulier, personnel selon une pratique de recherche ;
- mener une analyse sur le mouvement, l'œuvre, l'artiste, la danse, en les situant dans leurs divers contextes ;
- rendre compte de ses acquis et de ses potentialités, et être en capacité de valoriser ses atouts.

Compétences

Pour atteindre les attendus de fin de lycée, l'élève construit ses compétences à travers des expériences de danseur, chorégraphe, spectateur, critique, chercheur. Les situations d'apprentissage et/ou d'évaluation afférentes sont toujours contextualisées au regard de ces différentes postures de l'élève. La construction de ces compétences nécessite de sa part, en première comme en terminale, la mobilisation de trois registres de ressources : celui de la création, celui de l'analyse et celui de la restitution. Elles sont le fruit d'apprentissages progressifs et distribués au cours des deux années de formation. Leur degré d'acquisition doit se révéler et être validé dans le contexte spécifique des évaluations mises en place durant le parcours de formation.

- **Créer**

- S'engager dans une démarche personnelle, singulière, réfléchie et critique pour mener à terme un projet chorégraphique.
- Conduire un travail de recherche sur le corps (conscience du corps, qualités et paramètres du mouvement, techniques et codes gestuels, improvisation, corps producteur de sens, etc.).

- **Analyser**

- Lire une œuvre chorégraphique (lecture sensible, lecture référencée) et la problématiser en mobilisant différentes connaissances et compétences (en danse, dans d'autres champs disciplinaires, dans d'autres arts).
- Expliquer son expérience dansée et la problématiser.
- Mener une recherche documentaire variée sur une question chorégraphique choisie.

- **Restituer**

- Présenter et interpréter une composition chorégraphique en affirmant des partis pris en matière d'écriture, de dramaturgie et de scénographie.
- Discuter, débattre de la réception d'une œuvre, à l'écrit et à l'oral.
- Rendre compte publiquement, selon différentes formes (installation, poster, conférence dansée, témoignage, montage documentaire...), de son parcours, de sa connaissance des métiers, des filières de formation, et des choix personnels opérés.

Thème d'étude

Le thème d'étude se déploie à travers plusieurs axes de questionnement qui orientent le choix des professeurs et permettent d'articuler les compétences visées et les attendus de fin de lycée. Ces axes, qui ne sont pas exhaustifs, permettent de définir, avec le partenaire culturel et les artistes associés, le choix des œuvres et leur traitement didactique. Chaque axe définit les contenus, notions et concepts à acquérir. Le thème d'étude offre aux élèves l'opportunité de vivre l'expérience du mouvement dansé et de son écriture, de porter sur la danse un regard éclairé et sans cesse renouvelé. Il l'amène à s'interroger et à identifier des problématiques, à construire un discours argumenté. Au cœur de ce thème d'étude se construit l'interdisciplinarité.

- **La danse, une interrogation portée sur le monde**

Il s'agit d'amener l'élève à questionner la danse en tant qu'art. L'élève analyse des points de vue, des partis pris, des radicalités esthétiques ou politiques véhiculés par les œuvres et les artistes. L'art, comme espace de liberté d'expression, et la création, comme espace de transgression, portent des interrogations sur le monde. L'élève est amené à en saisir les sens et les enjeux. Il construit un point de vue critique pour apprécier l'importance et les limites potentielles d'une démarche artistique. Il étaye sa pensée philosophique et esthétique en interrogeant les *a priori*, les stéréotypes et les représentations.

Ce thème d'étude peut être envisagé à travers au moins deux des axes proposés. Ces axes interrogent la notion d'engagement politique et esthétique : la danse et les avancées scientifiques et technologiques, la danse et les biens culturels de consommation, la danse et les questions d'identité, la danse et les dialogues interculturels, la danse et les questions d'écologie, etc.

Des outils pratiques et théoriques propres au champ chorégraphique sont mobilisés par le professeur et par les élèves pour traiter le thème d'étude. Ils portent sur le corps en mouvement, l'écriture chorégraphique, la réception et l'analyse de l'œuvre, la référence aux œuvres et aux artistes. Ces outils sont précisés dans la partie « Conditions de mise en œuvre de l'enseignement de spécialité de danse ».

La définition de problématiques peut orienter la réflexion en fonction des œuvres étudiées.

Évaluation

L'évaluation des apprentissages est un outil au service de la formation des élèves. Le professeur conçoit des situations d'évaluation qui permettent de révéler le degré

d'acquisition des compétences à un moment donné du parcours de l'élève. En classe terminale, l'élève est confronté à deux modalités d'évaluation :

- l'évaluation continue de l'enseignement de spécialité ;
- les épreuves terminales : épreuve de l'enseignement de spécialité et épreuve orale terminale. Pour cette dernière, l'élève peut en effet choisir de s'appuyer sur l'enseignement de spécialité danse.

- **Évaluation continue de l'enseignement de spécialité en classe terminale**

Comme en classe de première, une évaluation continue, progressive et explicite des apprentissages est assurée pour tous les élèves. Cette évaluation est en cohérence avec les compétences visées en classe terminale. Elle s'appuie, *a minima*, sur les éléments suivants :

- créer, interpréter une chorégraphie individuelle ou collective en lien avec une thématique choisie et traitée dans l'année et la présenter dans un espace autre que le lieu de travail habituel y compris non conventionnel ;
- produire, présenter son carnet de bord comme « trace » révélatrice de son cheminement en tant que chorégraphe, danseur, spectateur, critique et chercheur ;
- expliciter sa démarche artistique en s'appuyant sur un carnet de création. Ce carnet de création, qui se distingue du carnet de bord, porte spécifiquement sur la démarche de création mise en œuvre par l'élève pour créer sa chorégraphie pour l'épreuve terminale de spécialité de danse ; il n'est pas évalué en tant que tel.

- **Préparer l'élève à l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité**

Une épreuve terminale est organisée au cours du troisième trimestre. Cette épreuve intègre les dimensions pratique et théorique.

- **Préparer l'élève à l'épreuve orale terminale du baccalauréat**

L'épreuve obligatoire orale terminale porte sur un projet adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis par le candidat. Dans cette perspective, l'élève définit progressivement son parcours artistique, en se centrant sur un des objets chorégraphiques ou thèmes d'étude abordés. Il peut s'appuyer, lors de cet oral, sur l'appropriation personnelle de ses expériences. Cet oral est l'occasion de mettre en évidence ses compétences et ses connaissances des métiers et filières de formation.

Conditions de mise en œuvre de l'enseignement de spécialité de danse

Les conditions de mise en œuvre des enseignements donnent les éléments contextuels incontournables pour garantir la qualité de la formation. Elles proposent également des outils qui orientent l'équipe pédagogique dans la conception des séquences d'enseignement.

Pour un enseignement de qualité, il est nécessaire de réunir des conditions de mise en œuvre optimales qui garantissent l'acquisition des compétences attendues et l'équité territoriale.

Partenariat : l'équipe pédagogique du lycée est responsable de l'enseignement. L'expertise professionnelle est partagée entre l'équipe pédagogique, le partenaire culturel et les intervenants. En ce sens la collaboration avec les artistes est une condition *sine qua non*. Les rencontres avec l'artiste ont lieu sous différentes formes (observation du travail de création, conférence, atelier, spectacle, etc.) et de manière articulée avec le travail mené en classe. La fréquentation des lieux artistiques et la rencontre avec l'œuvre, parts constitutives de l'enseignement, prennent des formes variées (avant, pendant, après le spectacle, retour artistique, dossier de presse, médiation, etc.). Dans la mesure du possible, ce partenariat donne lieu à des stages de sensibilisation aux métiers variés du spectacle vivant.

Outils : le professeur peut s'appuyer sur des outils pratiques et théoriques pour construire les contenus d'enseignement et permettre à l'élève de vivre des expériences de danseur, de chorégraphe, de spectateur, de critique et de chercheur nécessaires à la construction des compétences visées. L'expression orale est privilégiée pour aider l'élève à rendre compte de ses expériences, à prendre conscience de ses acquis, à présenter un projet et à convaincre un jury (au sein du lycée, à l'université, en milieu professionnel...).

Outils relatifs au corps en mouvement : ils permettent de penser, d'analyser et d'agir. Des outils pratiques guident la mise en mouvement du corps (par exemple les différentes techniques du mouvement dansé, les relations à l'espace et au temps, les notions de présence, d'écoute, etc.), d'autres guident l'analyse du corps en mouvement (anatomie, prise de conscience du corps, théorie de l'analyse du mouvement de Laban, analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, etc.).

Les outils de notation formalisés (notations Feuillet, Benesh, Labanotation, symbolisation du mouvement dansé...) ainsi que la diversité des pratiques partitionnelles peuvent venir en appui pour analyser le geste dansé ou développer une écriture personnelle.

Outils de l'écriture chorégraphique : l'élaboration d'un projet chorégraphique repose sur une diversité de processus de composition qui génèrent une pluralité d'écritures chorégraphiques. L'élève est initié à différents outils de composition, issus de la danse et empruntés à d'autres arts (unisson, contrepoint, collage, narration, aléatoire, improvisation, règles du jeu, champ et hors champ, interaction transdisciplinaire, etc.) et, au-delà du corps, à d'autres matériaux artistiques (lumières, sons, costumes, nouvelles technologies, etc.). Un projet chorégraphique naît de l'intention de création de l'auteur. Il s'agit d'identifier le point de départ, le sens, les enjeux, l'intention, les problématiques de recherche propres aux démarches artistiques explorées.

Outils de la réception et de l'analyse d'œuvre : c'est dans la dimension de rencontre avec le public qu'une forme chorégraphique acquiert son statut d'œuvre. L'élève doit être guidé dans ce travail de réception et d'analyse : il apprend à identifier un dispositif spectaculaire avec des outils de lecture de l'écriture chorégraphique, scénographique et dramaturgique. Il approfondit sa compréhension des œuvres par l'appréhension des contextes sociologiques, anthropologiques, politiques et à partir d'un regard porté sur l'ensemble du parcours de l'auteur.

Outils de référence aux œuvres et aux artistes : l'élève apprend à collecter des références, à se les approprier, à les utiliser pour nourrir sa pensée et sa pratique. Il pourra expérimenter différents usages de la référence (énonciation, citation, emprunt, recyclage, hybridation, etc.).

Ressources : au-delà des ressources au sein de l'établissement, de celles disponibles auprès des différents partenaires et lieux culturels, le professeur peut s'appuyer sur des banques de données numériques nationales. Ces documents permettent d'éclairer l'étude de la danse. Par ailleurs, il est important de guider l'élève dans la construction d'une bibliographie qui l'accompagnera dans son parcours de lycéen, voire d'étudiant.

Carnet de bord : le carnet de bord est une trace des expériences de danseur, chorégraphe, spectateur, critique et chercheur. Guidé par le professeur, l'élève l'élabore de manière autonome. Il l'enrichit d'expériences personnelles menées hors du lycée (lecture, visite d'un musée, exposition, écoute d'une musique, etc.). Il y mène une analyse réflexive et sensible qu'il peut problématiser selon des axes choisis en cohérence avec son parcours de formation. La forme de présentation de ce carnet est libre. Son élaboration peut débuter dès la classe de seconde et se poursuivre au fil du parcours de l'élève. Il peut également contribuer à l'évaluation des apprentissages et permettre au professeur de différencier ses contenus et de personnaliser son enseignement. Il aide l'élève à identifier les compétences qu'il construit.

Carnet de création : le carnet de création, propre à la classe terminale, est distinct du carnet de bord. Si ce dernier s'inscrit dans la durée du parcours de formation de l'élève, le carnet de création porte spécifiquement sur la composition chorégraphique que l'élève présente à l'épreuve terminale du baccalauréat. Il présente la démarche de création mise en œuvre par l'élève et en explicite les fondements. Ce n'est pas nécessairement un document finalisé en tant que tel ; il peut présenter les erreurs, les hésitations, les incertitudes de l'élève-chorégraphe–interprète ou chercheur. Il restitue la démarche, le cheminement de l'élève lors de la phase de création et de composition. Il constitue une documentation du travail. Il peut également servir de document préparatoire ou de support à l'épreuve orale terminale.

Conditions matérielles : une attention particulière doit être portée aux espaces de pratique. Les élèves ont accès à une salle de danse au sein du lycée ou, dans le cadre d'un partenariat, dans une structure culturelle ou encore au sein des collectivités territoriales. Les salles dédiées permettent, autant que possible, la pratique et l'enseignement théorique.

Organisation des enseignements : cet enseignement, d'un volume global de six heures, rend indissociables les dimensions pratique et théorique. Indépendamment des volumes horaires dédiés, toute séquence d'enseignement ne peut éluder une des deux dimensions. Les projets interdisciplinaires, avec d'autres arts ou d'autres enseignements, et la co-intervention sont encouragés. Dans les emplois du temps, une attention particulière est portée à la répartition, sur la semaine, de créneaux distincts pour la danse et pour l'éducation physique et sportive.

Programme limitatif

Le programme limitatif, qui fait l'objet d'une publication officielle complémentaire, enrichit les thèmes d'étude par des références à des œuvres, à des artistes ou à des courants. Conçu en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication, il constitue un dénominateur commun et assure la qualité et le renouvellement des contenus d'enseignement. Il vient nourrir le partenariat avec la structure culturelle. Il oriente les sujets des épreuves certificatives, garantissant ainsi le caractère national du baccalauréat. Il fait l'objet d'une actualisation régulière.

Synthèse des programmes - Enseignement de spécialité de danse

		Classe de Première – 4 heures	Classe Terminale – 6 heures
Enjeux et finalités		Aborder la danse par une approche à la fois sensible et scientifique qui prend en compte la diversité de ses esthétiques et de ses pratiques. Acquérir des outils et des méthodes permettant de porter un regard éclairé sur la danse et de développer une pensée critique. Construire son projet d'orientation en construisant, par les expériences vécues en danse, un itinéraire de formation singulier.	
Attendus de fin de lycée		S'engager corporellement et publiquement en explorant la relation à soi, la relation à l'autre, la relation à l'environnement. Conduire un travail chorégraphique singulier, personnel selon une pratique de recherche. Mener une analyse sur le mouvement, l'œuvre, l'artiste, la danse, en les situant dans leurs divers contextes. Rendre compte de ses acquis et de ses potentialités, et être en capacité de valoriser ses atouts.	
Compétences	Créer	Mobiliser le corps en danse selon différents registres expressifs ou esthétiques. Revisiter en actes des démarches artistiques, identifiées dans les œuvres étudiées. Créer un objet chorégraphique en mettant en jeu un ou des processus de composition.	S'engager dans une démarche personnelle, singulière, réfléchie et critique pour mener à terme un projet chorégraphique. Conduire un travail de recherche sur le corps (conscience du corps, qualités et paramètres du mouvement, techniques et codes gestuels, improvisation, corporités dansées, etc.).
	Analyser	Recevoir de manière sensible une proposition chorégraphique. Décrire et analyser les images du corps dansant à partir de différents supports d'observation. Observer une œuvre selon divers axes de lecture pour en dégager les éléments constitutifs et la situer dans ses contextes.	Lire une œuvre chorégraphique (lecture sensible, lecture référencée) et la problématiser en mobilisant différentes connaissances et compétences (en danse, dans d'autres champs disciplinaires, dans d'autres arts). Expliquer son expérience dansée et la problématiser. Mener une recherche documentaire variée sur une question chorégraphique choisie

	Restituer	Présenter et interpréter une composition chorégraphique. Rendre compte de sa propre expérience dansée, à l'écrit et à l'oral. Discuter ou débattre de l'art de la danse, à l'écrit et à l'oral.	Présenter et interpréter une composition chorégraphique en affirmant des partis pris en matière d'écriture, de dramaturgie et de scénographie. Discuter, débattre, de la réception d'une œuvre, à l'écrit et à l'oral. Rendre compte publiquement selon différentes formes (installation, poster, conférence dansée, témoignage, montage documentaire...) de son parcours, de sa connaissance des métiers, des filières de formation, et des choix personnels opérés.
Thèmes d'étude		Le corps en danse La danse, entre continuités et ruptures	La danse, une interrogation portée sur le monde
Évaluation		Une évaluation continue pour tous. Une épreuve commune pour les élèves ne poursuivant pas l'enseignement de spécialité danse en classe de terminale.	Une évaluation continue. Une épreuve terminale de spécialité. Une épreuve orale terminale prenant appui sur cet enseignement pour ceux qui le souhaitent.

Histoire des arts - classe terminale

Préambule spécifique à l'enseignement de spécialité d'histoire des arts du cycle terminal

Située au carrefour de nombreux champs de connaissances, l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique fondé sur une approche co-disciplinaire des œuvres et des formes créées par des hommes, des femmes ou des groupes humains dans un contexte historique, culturel et géographique donné, mais susceptibles d'avoir au présent des effets intellectuels, spirituels et esthétiques. Cet enseignement donne conscience aux élèves de la façon dont les arts, depuis les temps les plus reculés, constituent un fait anthropologique majeur, une nécessité de toutes les sociétés humaines et une richesse pour tous les individus. Il leur permet de comprendre les œuvres d'art non comme des représentations de la réalité mais comme des interprétations, détournements ou remises en cause de celle-ci.

Pour inscrire les élèves dans la perspective d'une relation autonome aux œuvres et aux formes artistiques qui les ouvre aux autres, la constitution d'un capital de connaissances est indispensable. Celle-ci s'appuie sur une expérience esthétique et sur une démarche de questionnement aussi large que possible des œuvres et des formes artistiques. L'histoire des arts apprend aux élèves à voir, à entendre, à expérimenter sensiblement ces œuvres et ces formes artistiques, afin de mieux penser le monde qui les entoure et de devenir des citoyens autonomes et critiques dans une société saturée d'images, de sons, de mouvements et de traces du passé, dont ils seront les dépositaires.

Tenant compte des acquis antérieurs des élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire, l'histoire des arts au lycée porte sur les grandes formes d'expression artistique qui constituent le patrimoine et l'actualité artistiques de l'humanité, en France et dans le monde : arts visuels (peinture, sculpture, photographie, estampe, dessin, illustration et bande dessinée, etc.), architecture, musique, urbanisme et art des jardins, arts décoratifs et design, cinéma, danse, arts du spectacle, etc. Elle tisse des liens avec la culture littéraire portée par l'enseignement des lettres. Elle permet ainsi la constitution d'un ensemble partagé de références artistiques à valeur universelle, en même temps que l'éveil d'une sensibilité avertie grâce à la familiarité avec les œuvres et les formes artistiques disponibles concrètement dans l'environnement immédiat de chacun.

L'enseignement de l'histoire des arts au lycée est confié à une équipe de professeurs de différentes disciplines (arts plastiques, musique, histoire et géographie, lettres, philosophie, langues, etc.) titulaires de la certification complémentaire en histoire de l'art ; un membre de l'équipe en assure la coordination. Cette équipe associe à la mise en œuvre de cet enseignement l'intervention d'institutions et d'acteurs culturels (archéologues, architectes, chercheurs, restaurateurs, historiens de l'art, des arts du spectacle, de la musique, du cinéma, chorégraphes, conservateurs, metteurs en scène, musiciens, plasticiens, galeristes, etc.). Le lien au patrimoine local et régional, révélateur des grands courants artistiques, favorisera une démarche d'appropriation consciente du patrimoine qui participe à la construction d'une identité et d'une citoyenneté contemporaines.

L'enseignement s'appuie sur le partenariat avec des institutions et des services culturels (musées, centres d'art, théâtres, opéras, salles de concert, bibliothèques, archives, etc.), ainsi que des structures ou associations habilitées. Dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement, le conventionnement avec un musée ou une structure patrimoniale peut, sans exclusive, concrétiser et pérenniser ce partenariat.

Compétences travaillées

• Objectifs généraux de compétences

Les objectifs généraux de cet enseignement pour la formation des élèves peuvent être regroupés en trois grands champs de compétences :

Des compétences d'ordre esthétique, relevant d'une éducation de la sensibilité :

- se familiariser avec les lieux artistiques et patrimoniaux par une fréquentation la plus régulière possible et par l'acquisition des codes associés ;
- développer des attitudes qui permettent d'ouvrir sa sensibilité à l'œuvre d'art ;
- développer des liens entre rationalité et émotion ;

Des compétences d'ordre méthodologique, qui relèvent de la compréhension de l'œuvre d'art :

- avoir conscience des interactions entre la forme artistique et les autres dimensions de l'œuvre (son format, son matériau, sa fonction, sa charge symbolique) ;
- distinguer des types d'expression artistique, avec leurs particularités matérielles et formelles, leur rapport au temps et à l'espace ; établir ainsi des liens et distinctions entre des œuvres diverses, de même époque ou d'époques différentes, d'aire culturelle commune ou différente ;
- comprendre la différence entre la présence d'une œuvre, le contact avec elle, et l'image que donne d'elle une reproduction, une captation ou un enregistrement.

Des compétences d'ordre culturel, destinées à donner à l'élève les repères qui construiront son autonomie d'amateur éclairé :

- connaître une sélection d'œuvres emblématiques du patrimoine mondial, de l'Antiquité à nos jours, comprendre leur genèse, leurs codes, leur réception, et pourquoi elles continuent à nous concerner et à nous affecter ;
- posséder des repères culturels liés à l'histoire et à la géographie des civilisations, qui permettent une conscience des ruptures, des continuités et des circulations ;
- maîtriser un vocabulaire permettant de s'exprimer spontanément et personnellement sur des bases raisonnées.

• Compétences acquises au cycle terminal

À l'issue du cycle terminal, l'élève a acquis un socle de connaissances artistiques et d'outils méthodologiques lui permettant de comprendre son environnement culturel et artistique, d'en faire l'expérience sensible tout en l'analysant, notamment en le mettant en perspective avec les développements artistiques qui ont marqué l'histoire de l'humanité afin d'en dégager les éléments singuliers et ceux qui relèvent d'un processus de copie, de remploi, de reprise ou de répétition. Il est ainsi capable :

- de reconnaître la valeur artistique du patrimoine de proximité et de le mettre en relation avec le patrimoine mondial grâce à la mobilisation des références acquises en cours et de son expérience personnelle ;
- de décrire, analyser, interpréter et comparer des œuvres et des formes artistiques de natures diverses, en prenant en compte leur matérialité par l'analyse formelle et sémantique (modes de construction ou de découpage, mouvement et rythme, valeurs, couleurs, texture, écriture instrumentale ou vocale, fonction de l'ornement, rapport au corps, éléments d'iconographie mythologique et religieuse, éléments repris d'un autre domaine artistique, etc.) ;
- de mettre en valeur les parentés stylistiques qui rattachent les œuvres et les formes artistiques à un artiste, un courant, un langage, une époque, en les replaçant dans leur contexte de production et de réception, en dégageant leurs spécificités et leurs enjeux ;

- d'appréhender de façon critique une culture fondée sur une expérience esthétique (visuelle, auditive, etc.) en la croisant avec les diverses sources d'informations dont il peut avoir connaissance, afin de soutenir une position personnelle.

Situations et repères pour l'enseignement

• Situations d'enseignement

Les professeurs placent au cœur de leur travail le contact direct avec les œuvres, dans leur matérialité et leur environnement, afin de favoriser une approche sensible et subjective tout en mettant celle-ci en tension avec des analyses historiques, distanciées et plurielles. Comprendre comment une œuvre est réalisée, d'un point de vue matériel, en faire l'expérience concrète et décrire celle-ci seront un précédent nécessaire à toute interprétation et mise en contexte.

Les élèves doivent au moins, au cours de l'année scolaire :

- étudier de manière approfondie une œuvre d'art visuel originale, non sous forme de reproduction mais devant celle-ci ;
- visiter un bâtiment ou un ensemble architectural ;
- assister à un spectacle ou à un concert.

L'enseignant insiste sur les outils méthodologiques disponibles, non pas à travers un propos abstrait mais toujours par l'exemple. Chaque œuvre ou forme artistique peut ainsi être saisie selon cinq modalités :

- ses conditions concrètes ;
- son auteur (ou l'anonymat ou le caractère collectif de celui-ci) ;
- son contexte socio-historique de création (y compris son inscription dans un processus de commande ou de marché) ;
- sa diffusion et sa circulation (de son apparition à sa situation actuelle) ;
- sa réception passée et présente (en explicitant la façon dont nos appréciations sont influencées par celles des générations antérieures).

Avec l'aide des professeurs documentalistes, les élèves sont invités à exploiter les ressources documentaires disponibles, en particulier celles offertes par les technologies de l'information et de la communication. Ils sont initiés à la critique et à la hiérarchisation des sources.

En histoire des arts, le plaisir fait partie intégrante du rapport aux œuvres. Pour cela, l'élève doit pouvoir faire des choix. Apprendre à étayer ceux-ci passe autant par une approche raisonnée que par une approche sensible. Ainsi, la position adoptée à l'égard des objets d'étude, quels qu'ils soient, articule en permanence l'acquisition de connaissances et l'expression distanciée du ressenti. L'élaboration progressive du questionnement et l'appropriation des savoirs s'incarnent dans l'apprentissage du discours oral ou écrit sur l'art, enrichi par tout type de commentaire et de matériau visuel, sonore ou audiovisuel.

• Repères pour l'enseignement

Trois questions limitatives, qui s'inscrivent dans les trois thématiques ci-dessous, sont définies et renouvelées par publication au Bulletin officiel. L'une d'entre elles, au moins, porte sur le XX^e ou le XXI^e siècle. Le travail mené au titre de ces trois thématiques ne peut toutefois s'arrêter aux bornes strictes du programme limitatif ; l'équipe pédagogique veille à en mettre l'étude en perspective par un choix diversifié de références et d'œuvres supplémentaires et complémentaires.

Un artiste en son temps

Un artiste et son œuvre (ou un collectif ayant une signature et un corpus communs) sont étudiés en lien avec leur environnement culturel, politique, et la théorie des arts de leur temps. La question peut porter sur tout domaine artistique, sans aucune exclusive, mais l'on veille toujours à mettre en lumière le lien de l'artiste et de son œuvre avec les différentes expressions artistiques et littéraires qui lui sont contemporaines. De même, l'œuvre est étudiée à la lumière de son héritage et de ses références, ainsi que sa postérité et son rayonnement.

Cette question vise à faire acquérir à l'élève des compétences spécifiques portant sur :

- les conditions de la commande, de la pratique et de la réception dans une période donnée ;
- la présentation, la circulation et la fortune critique des œuvres et des idées ;
- la capacité à identifier une œuvre et un style et à les situer dans l'histoire et la théorie des arts.

Arts, ville, politique et société

Cette thématique couvre les questions liées à l'urbanisme, à l'architecture urbaine, aux liens entre arts et politique ainsi qu'à l'histoire sociale des arts, dans une époque et une aire géographique données.

La question limitative peut s'appuyer sur un événement précis ; elle ne s'interdit aucune période de l'histoire ni aucun continent.

Cette question vise à faire acquérir à l'élève des compétences spécifiques portant sur :

- l'identification d'une politique urbaine et d'un parti architectural ainsi que de leurs conditions ;
- l'histoire, le développement et les enjeux des politiques culturelles ;
- la complexité et la diversité des rapports entre l'art, les artistes et l'autorité politique ;
- la relativité du statut de l'artiste.

Objets et enjeux de l'histoire des arts

Une question ou une thématique est posée sans limite chronologique, géographique ni de domaine artistique. Elle porte sur un enjeu théorique ou esthétique lié à la création, à la réception, à la définition, à la fonction ou aux usages de l'œuvre d'art.

Cette question vise à faire acquérir à l'élève des compétences spécifiques portant sur :

- le lien entre raisonnement et émotion dans l'appréhension de l'œuvre d'art ;
- la capacité à mettre en relation domaines artistiques, époques et aires culturelles ;
- la capacité à choisir, à l'appui d'un raisonnement sensible sur l'art, des exemples pertinents à partir de l'ensemble de ses connaissances et de son parcours en histoire des arts.

Quelque corpus que puisse suggérer la question limitative, l'équipe pédagogique reste libre du choix de ses exemples et des œuvres mobilisées en tenant compte des ressources de l'établissement et de son environnement. Pour traiter cette question diachronique et transversale, elle privilégie une approche problématique et évite un découpage exclusivement chronologique des contenus.

Évaluation

L'évaluation est explicitée, notamment par un dialogue entre le professeur et l'élève. Celui-ci peut ainsi prendre la mesure de ses acquis, de ses motivations et concevoir avec plus de clarté la suite de son parcours de formation.

L'évaluation en histoire des arts accompagne les apprentissages. Des bilans réguliers sont également proposés, qui gagnent à être conçus et corrigés le plus souvent possible de façon collégiale. L'évaluation doit prendre des formes variées et s'appuyer sur des exercices de natures diverses qui entraînent les élèves à argumenter de façon personnelle, à l'oral comme à l'écrit, et les préparent aux exigences de l'enseignement supérieur :

- commentaire guidé (problématisé) par écrit mettant en relation un ensemble restreint d'œuvres et documents ;
- prise de parole organisée devant un groupe à partir d'une œuvre, d'un ensemble d'œuvres ou d'une thématique ;
- développement d'un projet individuel ou collectif (reportage, site, blog, etc.).

Il est attendu de l'élève qu'il soit capable de rédiger à l'écrit ou d'exposer à l'oral, en fin de première, un commentaire organisé d'une œuvre ou d'une production artistique en fonction ou non d'une problématique artistique liée au programme limitatif.

Les critères d'évaluation incluent, entre autres, la capacité de l'élève à :

- maîtriser des repères culturels, géographiques et chronologiques ;
- utiliser un vocabulaire technique et formel propre aux différents arts ;
- produire un discours écrit ou oral raisonné sur des œuvres, un thème, une problématique d'histoire des arts ;
- formuler un jugement esthétique et critique argumenté ;
- réunir et croiser des sources diverses en les hiérarchisant : livres et articles, ressources numériques, etc. ;
- comprendre et fréquenter de façon autonome les institutions culturelles et patrimoniales.

Carnet de bord

L'élève est invité à construire une documentation personnelle, photographique, filmée ou sonore, qu'il met en regard de documents, sources et œuvres de diverses natures, sans négliger les éventuelles implications artistiques de cette forme de pratique de l'histoire des arts. Il est recommandé d'inciter l'élève à tenir un carnet de bord, en particulier dans le cadre des projets, où il rend compte de ses activités et de ses choix.

Ce carnet de bord peut être électronique et prendre des formes diverses (blog, webradio, etc.). Il peut intégrer prise de notes, photographies, croquis, enregistrements sonores, etc. Ce carnet ne se réduit pas à un simple cahier de cours ; il permet d'entraîner l'élève à réunir, avec un souci de synthèse et de rigueur, des notes de cours, des recherches ou comptes rendus d'expériences personnelles sous des formes diverses, et une sélection de documents pertinents sur les questions traitées en classe.

Le carnet de bord n'est pas évalué en tant que tel mais fournit à l'élève le matériau d'exposés ou de dossiers qui pourront être évalués.

Théâtre - classe terminale

Préambule spécifique à l'enseignement de spécialité de théâtre en classe terminale

L'enseignement de spécialité en classe terminale s'inscrit dans la continuité de celui dispensé en première. Il poursuit l'approfondissement des trois dimensions de cet enseignement : la pratique du jeu et de la scène, la pratique de spectateur, l'acquisition d'une culture théâtrale. Comme dans les classes précédentes, il articule ces trois dimensions à l'occasion des spectacles vus, de la pratique de plateau et des savoirs introduits en classe.

Pour atteindre ces objectifs, le partenariat entre professeur et artistes professionnels, pleinement engagés dans la création, est indispensable. C'est en effet le double regard d'un professeur, aux compétences reconnues en théâtre, et d'artistes en activité, soucieux de transmission, ainsi que leurs rapports différents et complémentaires à la création théâtrale, qui permettent que le travail de plateau soit à la fois une expérience artistique, avec sa dynamique propre, et une occasion de penser le théâtre. Leur collaboration pédagogique enrichit de manière concrète la relation entre théorie et pratique, et offre à l'expérience artistique des élèves de multiples directions pour approfondir leurs savoirs et leur donner une pertinence dramaturgique.

En classe terminale, à partir des deux questions ou notions inscrites au programme limitatif, cette relation entre théorie et pratique devient plus profonde, plus riche et plus personnelle. Le programme limitatif annuel permet de mettre en œuvre toutes les compétences acquises dans les classes précédentes et de les développer au sein d'un projet artistique partagé tout au long de l'année. Ainsi, tout en maintenant l'expérience de plateau et la pratique personnelle au cœur de l'enseignement, le programme de la classe terminale incite l'élève, sous la double conduite du professeur et de l'artiste, à acquérir et à mobiliser par lui-même des savoirs qui la nourrissent, la dynamisent et la relancent.

Le programme limitatif permet en outre, sur un même objet, de multiplier et de croiser les approches. Si l'histoire du théâtre et sa relation à l'histoire au sens large, l'esthétique, la dramaturgie, l'analyse sémiologique sont mobilisées pour aborder le théâtre comme art, l'enseignement de spécialité rend également les élèves attentifs au théâtre comme fait social. Qu'il s'agisse d'objets du passé ou de réalisations contemporaines, il leur fait prendre conscience du lien qui attache toute représentation à une société donnée, les formes de jeu aux contextes culturels et aux lieux concrets qui les expriment. Les élèves comprennent ainsi que le théâtre est un art vivant dont les réalisations éphémères prennent sens pour un public présent.

Cette approche performative de l'acte théâtral, tant des spectacles vus par la classe que des questions ou notions au programme, rend les élèves plus conscients du caractère variable de la fonction culturelle, sociale, politique et anthropologique du théâtre. Cela leur permet non seulement d'accéder à de nombreuses problématiques du spectacle vivant contemporain, mais aussi de mieux comprendre et analyser dans toutes leurs dimensions des formes théâtrales du passé. Une telle approche permet également de mettre en perspective le théâtre occidental avec d'autres traditions de spectacle vivant.

Les spectacles vus au cours de l'année font pleinement partie de la formation artistique et théorique des élèves. Ils forgent et aiguisent leur jugement esthétique et leur connaissance des enjeux du théâtre, notamment par l'analyse collective fondée, en classe, sur le partage des expériences sensibles. Comme en classe de première, leur choix offre la matière d'un élargissement constant des savoirs théâtraux. Selon les programmations accessibles, ils peuvent être mis en rapport, directement ou non, avec le programme limitatif.

Indissociable d'une approche large et pluridisciplinaire (esthétique, dramaturgie, sémiologie mais aussi histoire, sciences sociales, philosophie, économie, sciences et techniques), souvent en lien avec d'autres arts (littérature, musique, danse, arts plastiques, cinéma...),

l'enseignement de spécialité de théâtre peut susciter, notamment au niveau de la classe terminale, des projets interdisciplinaires riches et variés.

Programme

• Enjeux et objectifs

Le programme limitatif de la classe terminale a une triple visée :

- susciter une maturation de la réflexion dramaturgique et un approfondissement de l'expérience artistique autour des questions proposées, qui sont explorées en classe et sur le plateau dans la durée ;
- permettre un élargissement culturel et théâtral autour de ces objets, par leur mise en relation avec d'autres textes, théoriques ou dramatiques, avec des spectacles vus, des captations vidéo, ou d'autres matériaux apportés par le professeur, l'artiste, ou les élèves ;
- intensifier, sous la double conduite de l'artiste et du professeur et en concentrant le travail en classe et au plateau, les va-et-vient entre théorie et pratique. Il s'agit ainsi de favoriser l'autonomie des élèves au plateau et de leur donner l'occasion de mettre en œuvre leur travail en s'appuyant sur leur compétence dramaturgique.

• Textes et représentation : dramaturgie et mise en scène

Si le texte est une tradition majeure du théâtre occidental, il ne peut être dissocié de sa représentation, qu'il s'agisse des conditions initiales de son apparition ou de ses reprises. Le programme de l'enseignement de spécialité de théâtre en classe terminale ouvre les élèves aussi bien à la dramaturgie du texte qu'à l'analyse de tous les éléments non textuels de la représentation et à leur interaction : jeu, architecture théâtrale, scénographie, et plus récemment lumière, son, vidéo, etc. Il les amène ainsi à une réflexion sur la dramaturgie comme construction de la représentation des spectacles. La mise en scène, catégorie esthétique relativement récente, est abordée dans sa diversité. Lorsqu'une œuvre dramatique du répertoire est au programme, elle permet d'approcher le théâtre comme un « art à deux temps » ; une telle approche, qui articule le passé au présent, se révèle particulièrement riche.

Les élèves découvrent différents processus de création et mesurent la diversité du rapport au texte et à l'acteur sur la scène contemporaine grâce aux spectacles vus qui sont partie intégrante de l'enseignement de spécialité en terminale et grâce à la réflexion qu'ils suscitent en classe. Leur pratique de spectateur est donc un point d'appui essentiel pour penser différentes modalités de dramaturgie et de mise en scène, de même que leur culture de spectateur est indispensable à l'approche théorique et pratique des questions au programme.

• Un art au présent : la dimension performative

Contrairement à d'autres arts, le spectacle vivant produit des œuvres éphémères, qui sont des événements collectifs et partagés. Les questions mises au programme doivent être abordées de façon à rendre les élèves attentifs à la singularité et à la spécificité du théâtre comme art « au présent », art qui met toujours en jeu un contexte social, au sens large, dans lequel il s'inscrit mais qu'il redéfinit aussi par le partage du sensible qu'il propose.

Cette attention à la dimension performative du théâtre permet de compléter l'approche esthétique et poétique de la représentation par une approche anthropologique et sociologique du fait théâtral, qui est indissociable d'un lieu concret, d'un temps donné, du public auquel il s'adresse et du sens qu'il prend dans une société.

Selon les questions au programme, la compréhension de cet aspect performatif permet aux élèves :

- de mieux analyser les formes théâtrales du passé en les saisissant dans la globalité de leurs enjeux sociaux, variables selon les époques ;
- d'analyser les spectacles vus sous leurs différents aspects, notamment dans leur relation au public, de réfléchir à ce qu'ils mettent en jeu dans le monde où ils apparaissent ;
- d'articuler ainsi passé et présent, en mettant en relation leur expérience vivante de spectateurs et leurs connaissances d'histoire du théâtre ;
- de relativiser l'apport d'une captation vidéo d'un spectacle en prenant la mesure de ce qui ne peut y être contenu, notamment la relation d'une représentation à son contexte et à son public ;
- de s'ouvrir, par le théâtre envisagé comme performance, à des enjeux de l'art contemporain.

• **Le théâtre et les autres arts**

Lié par son histoire à d'autres arts – musique, danse, peinture, littérature, et aujourd'hui cinéma, vidéo, arts plastiques, arts numériques... –, aujourd'hui ouvert à toutes les formes d'interdisciplinarité et d'hybridité, le théâtre offre de multiples passerelles vers d'autres domaines artistiques. Il a également souvent été, et est encore aujourd'hui, un lieu particulièrement riche d'échanges entre culture savante et culture populaire.

Les questions au programme permettent aux élèves d'analyser concrètement ces liens, ces échanges, ces transferts d'un art à l'autre, et d'accéder, à partir de leur réflexion sur le théâtre, à la compréhension d'autres démarches artistiques, en pensant leur différence ou leur proximité avec l'art qu'ils étudient.

Dans leur production sur le plateau, les élèves peuvent également mettre en relation des œuvres ou questions du programme avec d'autres matériaux artistiques.

• **L'archive théâtrale**

L'iconographie, les témoignages, les recensions critiques, la photographie, les enregistrements radiophoniques, les écrits des artistes ont longtemps été les principales sources de documentation pour accéder à un spectacle du passé : les questions au programme les sollicitent nécessairement et encouragent les élèves à les mobiliser. La vidéo et l'archive numérique constituent une ressource précieuse pour l'étude du théâtre et le professeur peut s'appuyer notamment sur les différentes plates-formes éducatives disponibles.

Comme toute archive, cette ressource doit être utilisée de façon réfléchie : il est essentiel de faire comprendre aux élèves qu'une captation n'est pas le théâtre – même si elle semble permettre une analyse plus aisée qu'une représentation réellement vue. L'usage de la captation s'accompagne donc d'une réflexion sur ce qui ne peut y figurer – par exemple le sens d'une mise en scène ou d'un spectacle dans son époque –, sur ce dont elle modifie la perception (jeu de l'acteur, rapport à l'espace, rythme du spectacle, son, lumière, etc.), ou sur ce qui est exclu ou privilégié par certains choix vidéographiques.

Il est également important que les élèves identifient, pour les utiliser à bon escient, les différents types d'archives vidéo, produites à différentes époques et à différents usages (diffusion à la télévision, captation témoin, teaser, etc.). Sans pour autant devenir spécialistes de cinéma, ils apprennent à distinguer, dans les grandes lignes, ce en quoi une réalisation, par ses choix, son montage, ses cadrages, infléchit la perception d'une représentation.

Ainsi introduite et contextualisée, l'archive relative au spectacle vivant constitue un approfondissement, et pas seulement une facilitation. Elle initie aussi une réflexion sur la

lecture historique d'un document audiovisuel, sur ce qui y figure et ce qui y manque, sur ce qu'on doit restituer par d'autres moyens pour comprendre l'événement, sur ce qu'on peut ou non conjecturer à partir de cette archive. L'attention portée à la façon dont l'événement théâtral peut être documenté, aussi bien pour le passé récent que pour les périodes les plus anciennes, fait ainsi plus que jamais partie de la formation théâtrale.

Repères pour l'enseignement

L'enseignement du théâtre en classe terminale vise l'approfondissement de la compréhension du théâtre comme art et du fait théâtral comme pratique sociale et expérience anthropologique variable selon les périodes et les lieux. Dans ce but, et dans le cadre de la préparation aux épreuves du baccalauréat, le travail conduit avec les élèves prend appui sur un programme limitatif qui comporte deux questions renouvelables par moitié tous les ans, soit :

- un texte dramatique, ou un ensemble de textes ;
- une notion d'esthétique théâtrale ou d'analyse dramaturgique ;
- un thème transversal à plusieurs œuvres dramatiques ou à plusieurs spectacles ;
- un ou une artiste de théâtre dans plusieurs aspects de sa production artistique ;
- le travail d'une compagnie ou d'un collectif approché par plusieurs réalisations théâtrales.

Chacune des questions au programme limitatif est accompagnée d'une ou deux captations de référence.

La particularité de l'année de terminale réside dans la place majeure accordée aux deux questions du programme au cœur de l'enseignement théorique et pratique.

Par leur engagement dans les dimensions théorique et pratique du programme limitatif, les élèves appréhendent de manière plus large les enjeux visés, s'initient à l'approche pluridisciplinaire (esthétique, sociologique, anthropologique, philosophique...) d'une question théâtrale. Sous le double regard du professeur et de l'artiste, le programme leur permet de mener tout au long de l'année une expérimentation théâtrale nourrie de leurs savoirs et d'appréhender les questions théoriques à partir de leur expérience de jeu et du plateau. Ces dynamiques constituent une expérience de recherche dramaturgique et théâtrale favorisant leur autonomie artistique.

Compétences travaillées

• Compétences pratiques

L'élève est capable, autour des questions mises au programme :

- de s'engager avec rigueur dans un projet collectif, d'écouter ses partenaires, et de faire avancer le travail commun par ses connaissances et ses propositions ;
- de participer, pour une ou plusieurs de ses composantes (jeu obligatoirement, mais aussi éventuellement scénographie, son, musique, lumière, vidéo ...), à l'élaboration d'un projet théâtral, qu'il présente devant un public ;
- de s'impliquer dans une situation de jeu nouvelle en mettant en œuvre une démarche de création adaptée ;
- d'analyser son travail de plateau, celui de ses partenaires de jeu à l'aune de ses connaissances théâtrales et dramaturgiques et de sa pratique de spectateur ;
- de développer son autonomie artistique et de faire des propositions ;
- de mobiliser sa culture théâtrale, ses connaissances et ses acquis théoriques et de les mettre au service de ses propositions scéniques.

- **Compétences culturelles**

L'élève est capable :

- d'approcher les questions au programme dans leurs enjeux esthétiques et historiques ;
- d'envisager les œuvres ou spectacles au programme dans leurs enjeux sociaux, au sens large, et le rapport du théâtre au monde qu'elles impliquent ;
- de mettre en perspective les questions au programme dans un contexte théâtral et dramaturgique élargi ;
- de décrire les composantes d'un spectacle et leur fonctionnement, de repérer les enjeux d'une démarche théâtrale, en utilisant le vocabulaire spécifique du théâtre ;
- de réfléchir sur les processus de création et sur leur incidence sur le spectacle ;
- d'interroger la dramaturgie et les modes de composition d'un spectacle ;
- d'observer la représentation théâtrale comme un événement performatif, éphémère et unique, situé dans un temps et un lieu donnés et devant un public donné ;
- de mettre en œuvre ses connaissances globales sur le théâtre pour situer, décrire, analyser un texte (dramatique ou théorique) ou un document lié à une représentation image, captation, bande son ...) ou un spectacle vu.

- **Compétences méthodologiques**

L'élève est capable :

- de formuler son expérience sensible d'un spectacle, de la partager en classe avec celle des autres, de développer un point de vue personnel argumenté et de débattre ;
- de proposer une analyse orale ou/et écrite du travail de plateau et des spectacles vus ;
- de lire un texte de théâtre en relation avec des questions de représentation ;
- d'analyser en tant que telle une archive liée à un spectacle ;
- de maîtriser la prise de parole publique.

Évaluation

Les épreuves du baccalauréat, qui prennent appui sur le programme limitatif défini annuellement et sur un parcours de spectateur d'au moins neuf spectacles, constituent avec l'épreuve orale terminale le point d'aboutissement des évaluations de la classe terminale. Une évaluation continue des acquis et de la progression des élèves au long de l'année est cependant nécessaire.

- **L'acquisition d'une culture théâtrale**

En cours d'année, l'évaluation de productions écrites régulières, de types et de formats variés, entraîne l'élève aux épreuves écrites du baccalauréat. En lien avec le programme limitatif annuel, elle enregistre les progrès dans l'acquisition d'une culture théâtrale approfondie. De façon régulière, le professeur propose de lire des textes patrimoniaux et contemporains, des textes dramatiques et théoriques, qui peuvent donner lieu à diverses formes d'évaluation : exposé, élaboration de documents de synthèse à destination de la classe, devoir sur table visant à la restitution de connaissances ou à l'analyse de documents textuels, iconographiques, audiovisuels connus ou nouveaux.

- **La pratique artistique**

L'évaluation d'un enseignement de spécialité de théâtre se fonde avant tout sur la pratique régulière qui explore les deux objets au programme limitatif. Elle mesure les processus de création engagés, les progrès réalisés au plateau, la proposition de fin de projet et tient compte des prises de risques même lorsqu'elles se soldent par des « ratages ».

L'investissement au service du projet collectif, en particulier l'écoute des partenaires, les propositions faites, les retours sur le travail des uns et des autres, sont également pris en compte dans l'évaluation de la pratique artistique.

- **Le carnet de bord**

À côté des exercices d'entraînement aux épreuves écrites du baccalauréat, le carnet de bord est un véritable outil de recherche, de création et de réflexion et demeure un instrument privilégié de l'évaluation en classe terminale. Dans ce carnet, l'élève consigne la mémoire de son travail personnel, il y construit aussi un regard réflexif sur le travail du groupe. Il reporte dans ce carnet l'évolution de son rapport sensible aux objets du programme limitatif ; il analyse la mise en œuvre spécifique du projet, les avancées de la réflexion dramaturgique, la diversité des documents convoqués pour développer un univers thématique et esthétique, sous la forme de synthèses du travail en cours. Il adjoint diverses remarques personnelles qui construisent un point de vue personnel et réfléchi sur les objets étudiés et la façon de les aborder. L'élève présente des ébauches ou des formes plus abouties de création à propos des objets du programme limitatif qui peuvent prendre la forme de croquis de scénographie ou de costumes, d'indications de jeu ou d'écriture, de réflexions dramaturgiques, de propositions de mise en scène, de films ou de vidéos, etc. Il garde enfin trace des recherches qu'il effectue pour l'étude du programme limitatif (lexique spécifique, repères historiques et notionnels, documents iconographiques, analyse de spectacles vus, de temps de travail pratique, de textes lus de manière cursive, références des sites internet consultés).

Outre les questions liées au travail pratique sur les œuvres du programme limitatif, l'élève garde mémoire dans son carnet de bord des spectacles vus tout au long de l'année et de la réception qu'il en a eue.

La forme de ce carnet est choisie par l'élève (papier, numérique) en accord avec le professeur. Grâce au carnet de bord, l'évaluation du travail et des progrès est conjointement le fait de l'élève, du professeur et de l'artiste partenaire. Sans être évalué pour lui-même dans le cadre des épreuves du baccalauréat, le carnet de bord l'accompagne lors de l'épreuve orale terminale et l'élève peut prendre appui sur lui.